

Rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions des conventions régissant la HES-SO et la HES-S2, la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) établit un rapport annuel à l'intention des parlements qui y ont délégué des membres. Le présent rapport couvre l'année 2009.

Le bureau de la commission est composé des chefs des délégations cantonales, soit Mmes et MM. les députées et députés

Benoît Rey	FR	Président de la commission en 2009
Paul Froidevaux	JU	Vice-président de la commission en 2009
Jean-Pierre Rérat	BE	
Janine Hagmann	GE	
Marianne Guillaume-Gentil	NE	
Anne-Marie Depoisier	VD	
Jean-Albert Ferrez	VS	

Descriptif du rapport

Le présent rapport se veut une synthèse de l'activité 2009 de notre commission interparlementaire. Il est accompagné d'une annexe constituée de l'essentiel des procès-verbaux des trois séances plénières.

introduction	Page 1
Résumé	Page 1
Activité du bureau	Page 2
Fonctionnement de la commission	Page 3
Conclusion	Page 3
Recommandation	Page 4
Séance du 19 janvier	Annexe Page 1
Séance du 27 avril	Annexe Page 7
Séance du 8 septembre	Annexe Page 16

Résumé

La commission a tenu en 2009 trois séances plénières. La séance supplémentaire, agendée en juin pour constituer une commission d'examen de l'avant-projet de la nouvelle convention HES-SO, a dû être reportée vu l'évolution du dossier au niveau de la Confédération et nous y reviendrons.

- Elle s'est préoccupée, durant toute l'année de l'évolution du dossier de projet de nouvelle convention et de son accueil par la Confédération.
- Elle a reçu, en janvier, M. Thomas Baumeler, chef suppléant du centre des prestations HES à l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie), et sa responsable de projet Mme Suzanne Monnier pour présenter un état de situation des HES et de la HES-SO en particulier.

- Elle a pris connaissance en avril des boucllements provisoires 2008 et avant-budget 2010, avant de prendre connaissance, en septembre, des boucllements définitifs des comptes 2008 et du budget 2010.
- Elle s'est informée sur le développement du domaine de la musique et des arts en accueillant en avril, M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute Ecole d'art et de design de Genève ainsi que M. Philippe Dinkel, responsable du domaine Musique et Arts de la scène.
- Durant cette même séance, elle s'est penchée sur les questions de l'accréditation des HES et des filières de formation HES en Suisse avec l'aide de M. Martin Kasser, vice-président HES-SO en charge de l'enseignement et de Mme Anne Crausaz Esseiva, collaboratrice scientifique auprès de l'OAQ (Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses)
- Elle a pris connaissance en septembre du rapport d'information des comités stratégiques présenté sous une nouvelle forme et propose aux parlements cantonaux d'en prendre acte.
- Elle a discuté du rapport du groupe d'experts, mandaté par la Confédération pour analyser l'accréditabilité de la HES-SO selon le nouvel avant-projet de convention.

Ces éléments sont repris et détaillés dans les comptes rendus des séances de l'année, intégrés au présent rapport.

Activité du Bureau de la Commission

Le bureau a siégé à 4 reprises durant l'année, les 12 janvier, 20 avril, 29 juin, 14 septembre, une dernière séance étant prévue le 11 novembre.

Son activité principale a consisté à préparer les travaux de la commission, les ordres du jour des séances plénières, à choisir les personnes à inviter selon les priorités déterminées par l'évolution de la HES-SO et à suivre différents dossiers d'actualité tels les interventions politiques dans les différents cantons partenaires et surtout, les dispositions prises par la Confédération.

Selon les dispositions prévues en fin d'année 2008, le Bureau a planifié les différentes démarches nécessaires à la désignation d'une commission interparlementaire et fixé une séance de constitution. Il a également déterminé les procédures à suivre par les différents intervenants concernés (Comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2, ci après COSTRA) ; les différents Conseillers d'Etat ; les Bureaux des parlements concernés) afin d'atteindre l'objectif convenu, à savoir fixer la séance constitutive durant le premier semestre avec les mêmes membres que la commission de contrôle. Suite aux décisions prises par la Confédération, toutes ces dispositions ont dû être suspendues. Le Bureau a pris acte du report des délais pour l'analyse et l'adoption du nouveau projet de convention. Il a pris connaissance de la constitution d'un groupe d'experts pour analyser « l'accréditabilité » de la HES-SO selon le nouveau projet de convention. Le Président de la commission a été auditionné par ce groupe d'expert et a défendu l'absolue nécessité du maintien **d'UNE** Haute école de la Suisse occidentale recouvrant tous les cantons romands.

Le Bureau s'est préoccupé du rapport annuel d'activité de la HES-SO. Sur la base d'une proposition de la direction de la HES-SO, il s'est prononcé sur un nouveau modèle doté d'une introduction explicative de l'évolution de l'école suivie de fiches et schémas présentant les objectifs à long terme de la HES-SO et les réalisations pratiques de l'année en cours. En ce qui concerne le rapport de la commission interparlementaire (présent document) il a été prévu de maintenir un état détaillé des séances tenues car ce document est le seul qui est archivé dans les documents officiels des différents parlements des sept cantons concernés.

Je remercie très chaleureusement tous les membres du bureau pour la collaboration active, l'engagement et l'ambiance franche, directe et agréable dans laquelle nous avons pu travailler.

Fonctionnement de la commission

Selon son rythme habituel, la commission a siégé à trois reprises en 2009 et traité les objets habituels de sa compétence à savoir les comptes et budget ainsi que le rapport d'information des comités stratégiques. Elle s'est informée plus précisément sur l'évolution du dossier des HES au niveau suisse, sur les problèmes de reconnaissance et d'accréditation ainsi que sur le développement des nouvelles filières dans les domaines artistiques. Il est à remarquer que les principales préoccupations de ses membres, exprimées lors des différentes séances sous forme de questions, de remarques et d'interventions, concernent la viabilité des différentes filières de formation et des sites ainsi que les liens de ces lieux de formation avec les acteurs économiques et sociaux régionaux.

En 2009, trois cantons renouvellent leur parlement et par conséquent la composition de leur délégation au sein de notre commission.

Le Valais a renouvelé sa délégation en avril déjà. Deux anciens membres font le lien avec l'ancienne délégation, Mme Marcelle Monnet-Terrettaz et M. Jean-Albert Ferrez ; ils sont rejoints par Mmes Daniela Bodenmüller et Anne Luyet et MM Pierre-Alain Délitroz, Michel Furrer et Frédéric Mivelaz.

En septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir la nouvelle délégation neuchâteloise constituée de deux anciens collègues, Mme Marianne Guillaume-Gentil et M. Claude Borel, rejoints par Mmes Caroline Gueissaz, Béatrice Haenny et MM Jean-Pascal Donzé, Patrick Herrmann, et Tony Perrin.

Les élections genevoises ont eu lieu le 11 octobre et la nouvelle délégation nous rejoindra pour la première séance de 2010, le 18 janvier.

Si les formes d'agissement de la commission se résument actuellement en demandes d'information, prises de connaissance des enjeux, enregistrement des paramètres financiers (budgets et comptes) formulation de remarques, de questions, de souhaits et en vote de résolutions, les futures dispositions de la COPARL (projet de convention destiné à remplacer la Convention des conventions, actuellement en vigueur dans six des sept Cantons concernés, le Canton de Berne ne l'ayant pas ratifiée) pourraient à l'avenir lui donner plus de moyens d'interventions parlementaires.

Conclusion

En janvier 2009, après l'affirmation que 2008 avait été l'année de tous les dangers pour la HES-SO, au vu délais impartis par la Confédération pour l'adaptation et des structures et les remises en questions internes au niveau des cantons craignant pour leurs sites et leurs filières, je qualifiais l'année qui débutait de « celle de tous les enjeux ». Pourtant, je ne m'imaginai pas que le processus de réalisation d'un nouveau concordat serait interrompu par une démarche d'analyse d'un groupe d'experts mandaté par la Confédération qui « passerait sous la loupe » les structures de direction et la performance de notre haute école romande. Si cette démarche a pu déstabiliser et remettre en question tous les acteurs la structure complexe qu'est la HES-SO, elle n'en pose pas moins certaines questions pertinentes auxquelles nous sommes tenus de donner des réponses adéquates. La future HES-SO ne pourra qu'en être enrichie.

L'intérêt des étudiants pour ces formations pointues et de qualité de se dément pas.

Ce sont plus de 15'000 étudiants qu'accueille la HES-SO en 2008, restant ainsi la plus importante Haute école supérieure de Suisse. Elle dépasse ainsi toutes les universités cantonales et également l'EPFL.

Ce type de formation correspond donc tant à une attente des jeunes pour parfaire leur parcours professionnel qu'à celle des employeurs soucieux de pouvoir disposer de collaborateurs performants.

Le développement maîtrisé des filières de master doit permettre, dans certains domaines précis, de perfectionner ces formations lorsque la nature même de la profession l'exige.

La HES-SO doit donc continuer à assumer sa responsabilité face à cette nécessité et adapter en conséquence son organisation et son fonctionnement en garantissant le maintien d'un ancrage régional avec les exigences de critères centralisés, en particulier au niveau de la qualité.

Les autorités politiques, même si elles sont tenues de laisser une marge de manœuvre suffisante à une direction d'école qui se doit de réagir rapidement à l'évolution des besoins technologiques et des aspects socio-économiques, doivent maintenir leur accompagnement et leur soutien à la HES-SO. Ce sont elles qui doivent déterminer les objectifs stratégiques. La commission interparlementaire se doit renforcer son rôle de contrôle d'analyse des conséquences financières et de maintien des liens avec les parlements cantonaux.

Au nom du bureau, je remercie tous les membres de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et HES-S2 pour leur travail assidu durant l'année écoulée.

Le Bureau remercie particulièrement tous les responsables de la HES-SO, en particulier Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, présidente des COSTRA, et Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Roch vice-président. Cette collaboration entre les organes exécutifs et législatifs est essentielle à la définition d'une stratégie efficace et nous nous en réjouissons. Nous remercions également M. Marc-André Berclaz, président du Comité directeur et M. Patrick Grossen, directeur financier, toujours présents aux séances de la commission et à celles du Bureau. Leur contribution est essentielle au suivi de l'évolution de cette structure complexe. Enfin nous remercions sincèrement le secrétaire permanent de la commission, M. Olivier Rapin, son remplaçant pour la séance d'automne, M. Igor Santucci, et Mme Lydia Christe, qui se chargent de toute l'organisation et la logistique nécessaire au fonctionnement de notre commission.

Recommandation

La commission, à l'unanimité, recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information 2009 présenté par les comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2.

Fribourg, le 21 octobre 2009



Benoît Rey
Député du canton de Fribourg
Président de la commission interparlementaire
de contrôle de la HES-SO et HES-S2

Annexe au rapport annuel 2009 de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO)

Séance du 19 janvier 2009

COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DES COMITES STRATEGIQUES, MME LA CONSEILLERE D'ETAT ANNE-CATHERINE LYON

A ce point Mme Lyon annonce que le master en santé évolue positivement. Elle rappelle que l'OFFT avait souhaité dresser une cartographie complète de toutes les formations de la santé prodiguées en Suisse. C'est aujourd'hui chose faite et l'OFFT conclut que le master en santé y a toute sa place. Le Conseil suisse des HES est lui aussi favorable à sa mise en œuvre. Il appartiendra à la cheffe du Département fédéral de l'économie, Mme Leuthard, de prendre la décision finale. Dans cette perspective elle recevra une délégation de la CDIP, présidée par Mme Isabelle Chassot, et une délégation de la CDS, présidée par M. Pierre-Yves Maillard, pour évoquer la question des formations dans le domaine de la santé. Mme Lyon conclut que le projet du master en santé est à bout touchant.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA HES-SO ADRESSEE A LA CONFEDERATION

Le rappel de la procédure fédérale d'autorisation et des différentes étapes qui ont façonné la HES-SO jusqu'à ce jour est projeté à l'écran en appui aux commentaires de la présidente des Comités stratégiques.

Mme Lyon rappelle les événements marquants depuis l'autorisation provisoire du Conseil fédéral du 2 mars 1998 : regroupements de filières, regroupements de domaines, fermetures de filières puis, après 2006, simplification des structures et clarification des compétences. Les dernières années ont été marquées par l'intégration des domaines d'études Santé, Social et Arts, ce dernier domaine postulant la création d'un concordat intercantonal spécifique dès lors qu'il était exclu de la convention S2. Dans le processus d'intégration, la réorganisation du domaine de la musique a été menée avec succès puisqu'aujourd'hui deux hautes écoles de musique subsistent, et cinq sites d'enseignement ont pu être maintenus. Cette opération a permis d'obtenir les subventions fédérales à hauteur de CHF 18 millions. A ce stade, la HES-SO doit encore arrimer les arts de la scène à son dispositif, c'est-à-dire la haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR) qui est une unité créée par la CIIP et régie par un concordat spécifique.

Un tel degré de complexité du dispositif juridique rendait inévitable la création d'une convention unique pour refonder l'ensemble de la structure HES-SO.

Ces étapes ont toutes été analysées par la commission interparlementaire dont Mme Lyon se plaît à relever qu'elle a soutenu les Comités stratégiques tout au long du processus.

Cette première présentation ne suscite aucune question de la part de l'assemblée, et le président peut ainsi aborder le point suivant de l'ordre du jour.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DE CONVENTION SUR LA HES-SO

Dans son commentaire dont on relève ici les points marquants, la présidente des Comités stratégiques relève d'emblée que si un certain nombre d'éléments paraissent simples sur le papier, ils peuvent se révéler très laborieux dans leur mise en œuvre.

Reprenant le mot du président, Mme Lyon confirme que l'année 2009 sera celle de tous les enjeux, lesquels postulent l'accomplissement des conditions fixées par la Confédération : à défaut et même si la HES-SO bénéficie d'une autorisation non limitée dans le temps, elle pourrait se voir infliger des pénalités financières ou une restriction de l'autorisation accordée.

Un élément important est la notion de « maison commune » selon laquelle aucune des écoles, quelle que soit sa taille, sa valeur ou son rayonnement, ne pourrait survivre dans un univers de hautes écoles sans être rattachée au concept HES-SO. En corollaire le siège administratif se justifie par la seule existence des écoles sans lesquelles il ne serait qu'une coquille vide.

Le texte de la future convention tient compte des réalités politiques et géographiques des entités qui la composent. Un facteur incontournable s'est également invité au débat, à savoir l'évolution du paysage suisse des HES. Là aussi il a fallu trouver des solutions qui intègrent le fait que la future loi LAHE n'en est encore qu'au stade de projet en attente d'être accepté par le Conseil fédéral. Il est souhaitable que soit maintenue l'option de réunir sous un même toit juridique tous les types de hautes écoles (EPF, universités, HES et HEP), autant d'institutions très différentes qui toutes apportent de grandes forces et qualités. Un cadre juridique commun assurerait aux HES une grande autonomie et les affranchirait de la tutelle de l'OFFT. Elles ne travailleraient plus alors que sous l'égide de l'accréditation institutionnelle : toutes les hautes écoles spécialisées devraient se soumettre à un processus spécifique basé sur la qualité et la concurrence. Les informations relatives à ce futur paysage dont le projet est en mains des départements fédéraux concernés sont fort attendues.

Les ambitions de la HES-SO sont élevées : elles se justifient pleinement par le niveau des diplômes qu'elle décerne et par le fait qu'elle est, parmi les sept HES de Suisse, celle qui obtient le plus grand volume de projets de recherche. Elle entend donc être reconnue au niveau européen et contribuer au rayonnement de la Suisse occidentale.

En ce qui concerne le statut du personnel, la présidente des Comités stratégique souligne que chaque collaborateur du système HES-SO continuera de dépendre du canton où se trouve l'école qui l'emploie. En effet, l'idée de transférer l'ensemble des collaborateurs à la HES-SO en tant qu'établissement de droit public a été définitivement écartée. En revanche, la HES-SO doit impérativement harmoniser les conditions et critères pour l'engagement des professeurs HES qui devront répondre aux mêmes pré-requis.

En conclusion de sa présentation, Mme Lyon rappelle que le statut d'avant-projet du texte présenté ici n'est pas définitif tant qu'il n'a pas reçu l'accord du Conseil fédéral. C'est ensuite seulement qu'il pourra formellement être mis en consultation.

Le président de la commission interparlementaire remercie Mme Lyon pour son exposé, et ouvre la discussion. Au préalable il rappelle que l'analyse du projet relève de la future commission d'examen. Il demande donc que les interventions se limitent à des demandes d'éclaircissements complémentaires, rappelant que le temps de cette phase de discussion est limité.

M. Babst (FR) demande une explication concernant la responsabilité opérationnelle de la HES-SO et le fonctionnement du rectorat, au niveau duquel il perçoit un mélange de tâches stratégiques et opérationnelles. Le texte tel qu'il est présenté lui paraît flou.

Mme Lyon observe que M. Babst est au cœur des éléments importants qui nécessitent encore un réglage fin. La réponse à la question réside dans l'article 21, lettre a) « Le comité gouvernemental a en particulier les compétences suivantes : a) définir le mandat de prestations de la HES-SO, [...] », à mettre en regard de l'article 25, lettre a) « Le Rectorat a les compétences suivantes : a) veiller à la mise en œuvre du mandat de prestation de la HES-SO par chacune des hautes écoles ». Elaborer le mandat de prestation à l'intention du rectorat sera la tâche première du comité gouvernemental. L'article 28 est également un élément-clé qui implique que le Comité directeur doit contribuer à faire que le mandat de prestations soit rempli. Cette répartition des compétences entre les différents organes dirigeants nécessite encore un travail de réglage très fin, et ce thème sera précisément au cœur de l'entretien avec Mme la Conseillère fédérale Leuthard.

M. Saudan (GE) demande des éclaircissements sur les principes de concurrence : faut-il comprendre que la concurrence s'exercera entre les domaines respectifs des HES de Suisse ou à l'interne de la HES-SO ?

La réponse est qu'entre les écoles membres de la HES-SO, il doit y avoir une saine émulation, mais elles ne doivent pas être en concurrence. Mme Lyon rappelle qu'au niveau de la formation initiale le bachelor doit être enseigné partout de la même manière. Par contre, au fins d'éviter

toute concurrence dommageable à l'intérieur du système en matière de formation continue ou dans le cadre de la Ra&D, le Conseil de domaine doit être nanti de toute l'information utile dans le cas où une école souhaiterait développer une stratégie spécifique, pour procéder cas échéant à des arbitrages. Là où la concurrence sera forte, c'est entre les écoles d'un même domaine HES-SO et les autres HES de Suisse ou universités de Suisse ou étrangères qui offrent des formations analogues.

M. Messerli (BE) considère que les travaux autour de la nouvelle convention devraient être l'opportunité de réfléchir au futur rôle de la commission interparlementaire : comment renforcer l'efficacité de son travail et comment aussi lui donner plus de poids. M. Messerli craint que dans le cadre des institutions intercantionales, les compétences de décision migrent vers le pouvoir exécutif au détriment des parlements. A-t-on pensé à améliorer le travail et renforcer les compétences de la commission interparlementaire ainsi que les compétences des parlements ?

Le président de la commission souligne que le Bureau s'est également préoccupé de cette question en lien avec le schéma déclinant le mandat de prestation (page 9 de l'exposé des motifs). Il est important de savoir quels leviers la commission interparlementaire peut actionner par rapport au mandat de prestations.

Selon Mme Lyon, l'article 10 répond à la question, article qui a été repris tel quel de la convention des conventions. Par rapport à la HES-SO, les parlements devraient obtenir les mêmes prérogatives que par rapport à leurs universités ou HEP respectives. La présidente des Comités stratégiques souligne néanmoins toute l'importance que revêtira le travail de la commission interparlementaire dans l'examen de l'avant-projet de convention.

le président a donc jugé qu'il était important que les Comités stratégiques et directeur prennent connaissance de la manière dont la lecture du document a été ressentie par la commission interparlementaire. Il ouvre la discussion.

- Pour la délégation genevoise, Mme Hagmann reprend les termes du journaliste Nicolas Dufour dans Le Temps, qui disait que la convention « est un compromis rusé autant qu'expérimental » : bravo, dit-elle, d'en être arrivé là. Elle salue l'effort qui a été fait pour rendre cette convention dans les délais et exprime toute l'admiration de la délégation genevoise pour ce travail qui rallie l'unanimité des cantons et du Comité stratégique. S'appuyant sur la révision de la Convention sur la participation des Parlements (CoParl) qui, si elle est acceptée, renforcera les attributions des législatifs, Mme Hagmann demande instamment de ne pas omettre de citer les parlements dans le futur conseil de concertation pour éviter tout déficit démocratique.
- S'exprimant au nom de la délégation fribourgeoise, M. Bapst complète le propos de Mme Hagmann affirmant partager le point de vue genevois sur les décisions de la CoParl. Selon lui il faut coordonner les révisions des deux conventions, et simplifier davantage les structures en clarifiant les rôles des uns et des autres. Il se plaît à relever un point très positif dans le projet, à savoir l'autonomie accordée aux écoles.
- M. Maillefer formule le sentiment de la délégation vaudoise. Il observe que la complexité de l'organisation est omniprésente, force toutefois est de constater qu'il n'était pas possible de faire autrement. Le risque qui pourrait survenir est d'arriver à un phénomène bureaucratique qui conduirait à un appauvrissement des ressources. Il est important d'en prendre conscience et de laisser suffisamment d'autonomie et de créativité aux écoles pour qu'à chaque niveau on puisse avancer et défendre la qualité de l'enseignement.
- La délégation neuchâteloise par M. Borel remercie les Comités stratégiques qui ont su trouver une solution équilibrée entre centralisation et fédéralisme : l'exercice est considéré comme réussi. L'aménagement d'un rectorat et de conseils de domaines qui garantissent que les décisions ne seront pas le fait d'une seule personne est un élément de satisfaction. Le maintien du rôle politique des Comités stratégiques assure la concertation à ce niveau, et est salué également, de même que la volonté de proximité au service du tissu économique régional. En conclusion, la délégation neuchâteloise est favorable à la prise en compte des décisions prises par la CoParl.

- Au nom de la délégation jurassienne, Mme Fleury remercie les Comités stratégiques d'avoir tenu compte des résolutions adoptées par les parlements de la zone Arc s'agissant de l'autonomie des écoles en matière de collaborations et de Ra&D. Elle s'associe aux autres délégations pour ce qui concerne le rôle de la commission interparlementaire, déplorant que celle-ci n'ait pas été en mesure d'intervenir avant la présentation de l'avant-projet de convention. Elle souhaite que la commission puisse désormais jouer pleinement son rôle dans tout le processus d'adoption de la convention.

La parole est ensuite à Mme Lyon qui remercie les intervenants d'avoir exprimé leurs positions. A l'intention de Mme Fleury elle relève que la commission interparlementaire a, en réalité, été mieux traitée que ce n'est le cas dans d'autres contextes puisqu'elle a aujourd'hui accès à un document qui n'a pas encore le statut d'avant-projet tant que la Confédération n'a pas donné son feu vert. La Convention des conventions prévoit la phase de consultation des parlements au stade de l'avant-projet, or les documents ont été mis à disposition avant ce stade.

De manière générale, elle souligne que le texte est largement inspiré des prises de position des parlements concernés et la commission interparlementaire en particulier.

En ce qui concerne la demande d'intégrer des parlementaires dans le futur organe de concertation, il lui paraîtrait étrange que sous l'égide de l'intercantonalité les parlements aient davantage de pouvoir qu'ils n'en ont dans leurs cantons respectifs par rapport à des entités analogues : Mme Lyon prend l'exemple du conseil de l'Université de Lausanne au sein duquel aucun parlementaire ne siège. Le conseil de concertation HES-SO est dans le même cas de figure : il est un organe interne.

Par rapport à la simplification de la structure, il est évident que les Comités stratégiques, avec l'aide notamment de la commission interparlementaire, va s'y atteler. Néanmoins ils sont allés aussi loin que possible : il faut savoir que dès qu'un paramètre est modifié pour satisfaire l'un ou l'autre canton, la démarche contrarie les autres. En ce qui concerne le siège administratif, Mme Lyon souligne que cette partie purement intercantonale occupe l'équivalent de 34 postes à plein temps, plafonné depuis quatre ans alors même que deux domaines sont venus rejoindre le système, pour un budget de 450 millions de francs. Sur le plan administratif, il appartient à chaque canton de vérifier à l'interne que le nombre de postes ne soit pas trop important par rapport aux sommes qui devraient être dévolues à l'enseignement.

En conclusion Mme Lyon tient à remercier la commission pour son soutien : la route est encore longue et le moment où l'avant-projet aura véritablement ce statut marquera le passage de mille et un caps. Pour le moment toutefois l'épée de Damoclès reste au-dessus de nos têtes jusqu'à la décision attendue du Conseil fédéral.

ETAT DE SITUATION CONCERNANT LES HES EN GENERAL ET LA HES-SO EN PARTICULIER

Le président de la commission accueille M. Thomas Baumeler, chef suppléant du centre de prestations HES à l'OFFT, et sa responsable de projet Mme Suzanne Monnier, qu'il remercie d'avoir pris la peine de participer à cette séance de la commission interparlementaire.

Après les présentations d'usage, la version papier du document projeté à l'écran est distribuée. Il s'agit essentiellement d'un rappel des bases légales qui fondent les HES, du rôle de la Confédération, ses exigences, et l'évaluation de la situation s'agissant de la HES-SO. M. Baumeler commente les différents tableaux, non sans rappeler que s'ils reflètent les questions qui occupent l'OFFT, c'est en fait au niveau politique qu'il conviendra de trouver les solutions idoines.

Le président de la commission remercie M. Baumeler pour sa présentation. Les sujets évoqués ont été débattus à plusieurs reprises au sein de la commission dont la volonté est d'assurer une formation de qualité qui puisse être dispensée dans toutes les régions de Suisse occidentale. C'est là effectivement un enjeu qui pose un certain nombre de difficultés entre l'impératif de rationaliser et celui de tenir compte du développement des régions. Il ouvre la discussion.

Si M. Borel comprend que la Confédération se positionne sur les exigences de qualité de la formation et de la recherche et qu'elle fixe un certain nombre de principes sur le plan financier, il

estime en revanche qu'il est abusif de sa part de s'immiscer dans l'organisation des écoles pour atteindre ces buts. Il évoque les normes de masses critiques qui, telles qu'elles sont aujourd'hui ne lui posent pas de problème (effectifs 25/75 en ingénierie et santé, 30/90 en économie et travail social, 15/45 en design - tableau no 9 de la présentation OFFT). Par contre, le nombre articulé de 180 étudiants tiré du masterplan aboutit nécessairement à une centralisation alors même que, selon M. Borel, il n'a pas été prouvé que pour atteindre des objectifs de qualité il soit nécessaire d'atteindre de telles masses critiques. Celles-ci jouent un rôle sur le seul plan financier. Or, rappelle-t-il, la Confédération ne verse que 30 % des coûts, alors que les cantons en financent 70 %. Il ressent d'autant plus mal la position de la Confédération qu'à l'issue d'un long travail de négociations, la HES-SO est parvenue à un accord unanime sur une convention qui regroupe sept cantons. M. Borel invite la Confédération à réfléchir aux délais qu'impliquerait une reprise des débats sur les équilibres régionaux. Sur ce plan il rappelle que la loi sur les HES parle de proximité et de politiques régionales : de ces notions il ne voit plus trace dans le document présenté aujourd'hui par l'OFFT.

M. Baumeler est d'accord avec les arguments de qualité en matière d'enseignement et de recherche, d'accord également sur le principe qu'il appartient à la HES-SO de dire comment elle veut s'organiser. Ce que la Confédération demande, c'est une stratégie globale de la HES-SO qui ne soit pas que l'addition des stratégies des hautes écoles cantonales qui la composent. Un tel montage poserait des problèmes d'efficacité et, à long terme, de qualité. Ainsi par exemple, comment un site qui abriterait deux filières et 150 étudiants pourrait-il, à terme, assurer un programme qui garantisse un certain choix d'options à l'étudiant (conformément au modèle de Bologne) et maintenir, en fin de cursus, des classes de trois ou cinq étudiants ? Cela ne correspond pas au niveau d'une haute école qui doit devenir compétitive au plan international. En ce qui concerne la promotion régionale, il appartient en principe à la HES-SO de créer des pôles de compétences en matière d'enseignement et de recherche, et de voir comment construire une offre qui réponde aussi aux besoins du tissu économique régional. Il est certain que certaines décisions seront difficiles à prendre. Aujourd'hui, les questions à régler sont de nature politique, raison pour laquelle Mme Leuthard va recevoir les responsables de la HES-SO pour leur exposer les objectifs de la Confédération et entendre ceux de la HES-SO, avant de travailler à la recherche de solutions. Selon la loi, les HES sont sous la responsabilité de la Confédération, quand bien même il est vrai que celle-ci ne couvre que le 30 % des coûts. Or, à l'échéance de la loi actuelle, les critères relatifs à l'efficacité se durciront et il est fondamental de clarifier au niveau politique si le texte de convention proposé peut passer la rampe de l'accréditation institutionnelle selon la future LAHE.

Mme Gueissaz (NE) plaide pour une vision à long terme dans l'examen de l'avant-projet de convention, sachant qu'il marque une étape et constitue le moyen d'atteindre l'étape suivante. Mme Gueissaz se dit choquée de voir un document (tableau no 10 de la présentation OFFT) basé sur des chiffres correspondant uniquement à une année, sachant que chaque chiffre prend sa signification dans la durée.

Sur cette dernière remarque, M. Baumeler admet que ce tableau souligne un vrai problème, relevant toutefois que les chiffres mentionnés recouvrent les trois dernières années et pas seulement 2008. S'agissant du regard à long terme que recommande Mme Gueissaz, c'est précisément le motif qui sous-tendra la discussion politique annoncée. Il s'agira d'établir dans quelle mesure l'avant-projet de convention propose véritablement une stratégie globale au niveau de la HES-SO, et s'il est dès lors conciliable avec la nouvelle loi.

M. Saudan n'est pas persuadé que la notion de masse critique soit un élément déterminant pour l'accréditation de l'institution. Selon lui il manque, dans le tableau OFFT, une colonne présentant le ratio enseignants/étudiants dont dépend la qualité de la formation et de la recherche. Ce complément permettrait de moduler le jugement par rapport à la notion de masse critique.

M. Baumeler ne réfute pas l'argument, mais rappelle qu'à long terme, un site abritant une filière sous-critique ne sera pas en mesure de prodiguer un enseignement de niveau tertiaire. Comment, dans un tel cas, recruter les professeurs ? Comment développer la substance dans la Ra&D ? Le tableau présenté comporte plusieurs sites avec des filières sous-critiques qui ne peuvent pas être compétitives, même au niveau national.

M. Borel observe que l'Arc jurassien pourrait finalement se résoudre à faire comme ailleurs et par exemple procéder à un regroupement du génie électrique, de l'informatique, du génie mécanique sous une appellation « génie industriel » avec des options dès la 3^e année. Un tel scénario permettrait d'atteindre la masse critique exigée, reste à prouver que la formation spécialisée en sortira gagnante. M. Borel constate par ailleurs que l'OFFT, dans ses schémas, ne tient jamais compte du volume de la recherche. A ce titre il cite l'exemple de l'Institut de microtechniques de l'Université de Neuchâtel maintenant transféré à l'EPFL. Cet institut ne formait pratiquement pas d'étudiants en cycle bachelor et très peu en cycle master, en revanche il recevait beaucoup de doctorants générant un important volume de recherche. La « petite école d'ingénieurs de l'Arc jurassien » recèle un potentiel de recherche considérable, alors M. Borel demande pourquoi dans ses calculs l'OFFT tient compte des coûts et du nombre d'étudiants et jamais du volume de recherche.

M. Baumeler répond que la recherche est l'une des quatre missions des HES et il appartient à la HES-SO de gérer la répartition des pôles de compétences. Cela dit, M. Baumeler partage totalement l'avis de M. Borel sur le potentiel important de la région ARC en matière de Ra&D.

Le président de la commission constate que les préoccupations énoncées aujourd'hui ne sont pas nouvelles. Il rappelle la résolution envoyée à la Confédération, qui considérait qu'il est faux de retenir le seul critère de masse critique et que ce ne sont pas forcément les grandes filières qui coûtent le moins. Surtout, ce que la commission jugeait important, c'est la qualité de la formation et la performance des étudiants diplômés. Les critères de la Confédération lui semblaient trop chiffrés et trop administratifs. A l'époque, l'appel avait été lancé d'élargir un peu ces critères, ce que la commission ne fait aujourd'hui que réaffirmer.

La parole n'est plus demandée et le président tient à remercier les représentants de l'OFFT d'avoir participé à cette séance et essuyé quelques questions posées parfois de manière assez vive. Il rappelle l'importance de considérer que jusqu'ici beaucoup d'efforts et d'investissements ont été consentis, tant par les sites que par les cantons, pour rationaliser le système. Il est important que l'OFFT prenne conscience de la préoccupation de tous les députés d'améliorer la qualité de la formation et conclut en réitérant le soutien de la commission interparlementaire aux Comités stratégiques.

A son tour M. Baumeler remercie l'assistance de l'avoir accueilli avec sa collaboratrice, et se dit confiant dans la poursuite du dialogue politique pour trouver les solutions adéquates.

Séance du 27 avril 2009

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION

Lors de sa réunion de préparation de la séance plénière, le Bureau de la commission s'est préoccupé de l'interpellation au Grand Conseil vaudois de MM. Châtelain et Martinet au sujet de l'avenir de la HES-SO. Le Bureau observe que plusieurs points de l'interpellation ont trait à l'avant-projet de nouvelle convention. Il est rappelé que les questions soulevées seront de toute manière traitées au sein de la commission interparlementaire appelée à examiner l'avant-projet de convention. Il n'est donc pas question d'ouvrir ici un débat de fond sur cette interpellation, d'autant plus que le Gouvernement dispose de trois mois pour y répondre. S'il est normal les acteurs politiques s'interrogent sur le fonctionnement de la HES-SO, le Bureau considère cependant qu'il serait opportun que les auteurs d'une intervention parlementaire, dès lors qu'elle concerne la HES-SO, en informent au préalable les membres de leur délégation auprès de la commission interparlementaire. En outre, il relève que certaines critiques sont de nature à rendre plus difficile le travail des personnes au siège de Delémont, et à les déstabiliser.

Ainsi donc, rappelle le président, une commission interparlementaire sera-t-elle constituée pour étudier l'avant-projet de convention. Sur le plan de la procédure et pour que cette nouvelle commission puisse fonctionner dans les délais prévus, M. Rey prie les membres des Comités stratégiques d'interpeler les bureaux de leurs parlements respectifs pour qu'ils nomment les mêmes personnes que celles siégeant à la commission de contrôle ici présente, lesquelles possèdent une bonne connaissance du dossier. Le Bureau de la commission a adressé une demande préalable dans ce sens aux Bureaux des Grands Conseils concernés qui, dans l'ensemble, l'ont accueillie positivement.

Le Bureau propose de retenir la date du **lundi 29 juin** pour une séance constitutive de cette commission d'étude, de sorte qu'elle soit fonctionnelle dès l'automne. Ladite séance sera consacrée uniquement à l'organisation de la nouvelle commission (notamment élection de la présidence, constitution d'un bureau) avec, vraisemblablement, une présentation de l'avant-projet de convention.

Le président rappelle encore que la commission interparlementaire avait, l'année dernière, mis en discussion le document sur le reporting qui lui avait été présenté (rapport des Comités stratégiques à la Commission interparlementaire). Il informe que le Bureau va travailler également après cette séance constitutive du 29 juin sur une nouvelle présentation de ce reporting, qui est un élément important.

COMMUNICATIONS DES COMITES STRATEGIQUES

Mme Lyon confirme que la date proposée du 29 juin lui paraît adéquate pour tenir une séance constitutive de la future commission interparlementaire pour l'examen de l'avant-projet de nouvelle convention.

A cette date, poursuit-elle, les Comités stratégiques devraient être en possession d'un rapport commandé par la Confédération à un groupe d'experts neutres présidé par Mme Barbara Haering, et chargé d'évaluer la congruence de l'avant-projet de nouvelle convention qui doit permettre à la HES-SO d'être accréditée en vertu de la future Loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE). L'examen du dossier, se plaît à relever Mme Lyon, se fera dès lors dans une perspective d'avenir. La Confédération s'appuiera sur le rapport du groupe d'experts pour prendre sa décision et ce n'est qu'après avoir reçu le feu vert de la plus haute autorité que la HES-SO pourra formellement mettre en consultation le texte de l'avant-projet de convention. Le rapport du groupe d'expert sera mis à disposition de la commission interparlementaire.

S'agissant des affaires courantes, la présidente des Comités stratégiques confirme que tant sur les plans stratégique qu'institutionnel, la HES-SO poursuit son travail pour permettre à ses quelque 13'000 étudiants de bénéficier d'un enseignement de haut niveau et de mener des activités de recherche : c'est là la mission la plus importante de l'institution.

Pour lever toute ambiguïté sur le sujet évoqué par le président, Mme Lyon assure que l'interpellation de MM. Châtelain et Martinet relève d'une décision personnelle de ses auteurs, à qui elle n'a pas manqué de signifier combien cette initiative met l'institution dans une situation délicate au moment précisément où un groupe d'experts vient examiner le système. Ces initiatives isolées sont d'autant plus importunes que, dans cette assemblée, chacun a tout loisir de poser des questions et d'apporter sa contribution au débat.

La présidente des Comités stratégiques revient ensuite sur la future commission interparlementaire qui sera chargée d'examiner l'avant-projet de nouvelle convention et partage totalement le point de vue selon lequel ses membres devraient, dans la mesure du possible, être les mêmes que ceux qui siègent ici. Le système HES est complexe et il est important de pouvoir s'appuyer sur des personnes qui connaissent l'institution. Elles sont les mieux placées pour proposer des amendements pertinents.

Le président ouvre la discussion.

M. Herrmann (NE) souhaite connaître la composition du groupe d'experts mandaté par la Confédération et comment ce groupe pourra travailler dans la perspective de la LAHE, sachant que nul n'en connaît encore la teneur exacte.

Mme Lyon répond que, dans le cadre d'une rencontre en février dernier entre une délégation des Comités stratégiques et Mme la Conseillère fédérale Leuthard, cette dernière souhaitait mettre sur pied un groupe d'experts. Il est judicieux que la future convention soit examinée à la lumière de la future loi, étant entendu que ses chances seraient moindres si elle l'était en vertu des textes actuels. En ce qui concerne le groupe d'experts, les personnes retenues ont été proposées par l'OFFT. Mme Lyon rappelle le point de vue de la Confédération selon lequel la HES-SO devrait être organisée par domaine, c'est-à-dire par facultés. C'est ce qu'ont relayé ici la directrice de l'OFFT, Mme Renold, que M. Baumeler du centre de prestations HES. Les Comités stratégiques ont estimé qu'un tel scénario serait susceptible de faire perdre aux écoles quasiment toute identité. Un autre élément qui revient de manière récurrente dans les demandes de la Confédération est la question des filières sous-critiques. On sait que ces dernières se concentrent principalement dans la HE-ARC. En l'occurrence il est opportun de se projeter dans l'avenir à travers la future loi.

A Mme Tschanz (NE) qui s'interroge sur le nombre de commissaires par canton qui siègeront dans la nouvelle commission interparlementaire d'examen, il est répondu qu'ils seront au nombre de sept par canton, comme c'est le cas ici.

Le président de la commission interparlementaire remercie Mme Lyon pour les informations fournies.

INFORMATIONS SUR LE BOUCLEMENT PROVISOIRE DES COMPTES 2008

Le directeur financier de la HES-SO, M. Grossen, projette et commente la présentation jointe au présent procès-verbal.

Dans le premier tableau, il relève la croissance importante de certaines filières, architecture notamment qui, dans le domaine Ingénierie et architecture vient partiellement compenser le tassement des filières traditionnelles. Le domaine Economie et services connaît une croissance de plus de 12 % par rapport à 2007. Le domaine de la Santé voit ses effectifs augmenter de 150 étudiants par rapport à 2007 : il faut relever qu'il s'agit ici de la filière soins infirmiers, les autres filières étant régulées, et que le nombre d'étudiants accueillis correspond au nombre de places de stages pratiques disponibles. Du côté du Travail social, la tendance se confirme par rapport aux prévisions, à savoir une croissance de 5 à 6 % par an sur les quatre dernières années. S'agissant des nouveaux domaines, il est prématuré de dresser un comparatif avec 2007.

Le deuxième tableau présente les variations du bouclage provisoire 2008 par rapport au budget 2008 (Budget 2008 : 292,5 millions de financement total par les cantons HES-SO). Les variations sont liées à un nombre d'étudiant-e-s moins élevé que prévu dans le domaine sciences de l'ingénieur. Il convient de relever la différence entre les forfaits dans le domaine Ingénierie et architecture, et les forfaits attribués dans le domaine Economie et services : en moyenne 35'000

francs pour le premier et 20'000 francs pour le deuxième. De ce fait l'augmentation des étudiants en Economie et service n'arrive pas à compenser la baisse d'effectifs que subissent les filières techniques. Sur le plan de la recherche, les subventions fédérales subissent une érosion qui s'explique par le fait que les unités de recherche HES-SO sont confrontées à une concurrence grandissante de leurs collègues de Suisse alémanique.

En ce qui concerne l'enveloppe liée à la musique et aux arts, les montants qui apparaissent comme non dépensés figurent, durant les huit premiers mois, dans les charges des cantons. En effet, le budget 2008 prévoit une reprise des étudiants des unités d'enseignement décentralisées au 1.1.2008, alors que les immatriculations effectives ont eu lieu au 1.9.2008. Il ne s'agit donc pas d'une économie pour les cantons

D'ici la clôture des comptes, les chiffres présentés aujourd'hui pourraient encore varier.

Dans la discussion qui s'engage, M. Borel (NE) demande la raison de la dérogation au principe de l'avantage de site pour les masters. Il est conscient du fait que la formation est dispensée sur plusieurs sites, néanmoins il estime qu'il doit être tenu compte de la clé de répartition existante.

Le directeur financier répond que le nombre de 35 étudiants master ainsi que la durée de la formation en 2008 (4 mois) ont un impact négligeable sur les comptes, dès lors, par simplification, les Comités stratégiques ont été d'accord d'appliquer une disposition ad hoc pour le bouclage provisoire des comptes 2008. Ainsi, en ce qui concerne l'avantage de site, les étudiants master ne sont pas pris en compte dans la clé de répartition, notamment parce qu'ils étudient tous dans des modules centraux en 2008. Or le coût de ces derniers couvre essentiellement les salaires des professeurs qui proviennent de toutes les écoles de la HES-SO. Dans les faits il est très complexe de suivre les étudiants module par module pour déterminer un avantage de site à facturer d'un canton à un autre. Cette disposition a une durée limitée à deux ans sachant que le nombre d'étudiants restera faible, quelque 150 à 170 sur la population estudiantine totale de 13'000.

INFORMATION SUR LES PREMIERS ELEMENTS DU BUDGET 2010

M. Grossen souligne que le processus budgétaire a été modifié par rapport aux années précédentes : il se déroule désormais en deux étapes de manière à le coordonner avec les processus budgétaires dans les cantons. L'avant- budget proposé aujourd'hui est donc plus aléatoire que ceux des années précédentes. Le directeur financier projette les tendances estimatives qu'il commente. La croissance des effectifs qui en ressort est en partie liée à la montée en puissance des formations master.

Le cadre financier du budget prend en compte la baisse prévue des forfaits fédéraux dans le masterplan 2007–2011. La HES-SO est servie à peu près à hauteur de 29 % par la Confédération et les forfaits de certaines filières subissent une baisse importante qui a un impact sensible sur le budget 2010.

D'ici la deuxième et dernière phase budgétaire, les écoles vont revoir les données fournies et s'assurer de leur précision. En principe, on n'attend pas de variations très fortes.

Le président remercie M. Grossen pour ses explications et ouvre la discussion.

Mme Bourguet (FR) relaie deux préoccupations de sa délégation. L'une concerne le budget 2010 et l'autre porte sur la période de remise des budgets. Ainsi, la délégation fribourgeoise s'inquiète-elle de l'importante augmentation des effectifs et son impact sur les charges. Elle considère qu'une baisse du forfait étudiant serait très néfaste, puisqu'il constitue la clé de voute du modèle financier de la HES-SO. Le risque d'affecter le niveau de la qualité de la formation est réel. Deux autres dérives sont à craindre, à savoir que les charges se transfèrent sur les cantons d'une part, et que les coûts de formations perdent leur lisibilité à travers le système financier, ce qui tôt ou tard remettra ce dernier en question, d'autre part. En ce qui concerne la compression de la procédure budgétaire, la délégation fribourgeoise se dit sceptique quant à la fiabilité des données statistiques qui altèrent la précision des budgets. L'écart entre les chiffres portés au budget et ceux figurant dans les comptes risque d'être important si l'on considère les effets levier que

constituent les forfaits multipliés par nombre d'étudiants. La délégation fribourgeoise demande d'analyser s'il est vraiment opportun de procéder en deux étapes.

Mme Fleury (JU) évoque une étude sur la demande en personnel dans le domaine de la santé qui affiche les besoins accrus des institutions: quelle mesure la HES-SO peut-elle prendre pour y répondre ?

M. Borel juge la progression de 7 % des effectifs HES-SO considérable. Il demande quelle est la proportion d'étudiants master et si celle-ci est liée à la démographie dans les cantons. Existe-t-il une réflexion qui va au-delà de ces questions, étant donné les différences selon les sites ? M. Borel s'enquiert également du respect des normes fédérales en matière de masters : peut-on compter sur une certaine souplesse de la part de la Confédération ? Par ailleurs, dans le domaine de la musique, comment expliquer la différence entre le plafonnement à 1150 étudiants et l'indication, dans le vade-mecum 2008-2009, de 1071 étudiants : il demande des précisions sur cet écart.

La première réponse à ces questions est donnée à Mme Fleury par M. Berclaz qui précise la situation dans le domaine de la Santé. Durant les quatre dernières années, les classes d'enseignement en soins infirmiers ont été élargies : le nombre d'étudiants a augmenté de 20 %. La HES-SO affirme ainsi sa volonté de répondre au mieux aux besoins des hôpitaux. En réalité la limitation vient du nombre de places de stage disponibles, lesquelles néanmoins sont organisées au plus près pour accueillir un maximum d'étudiant-e-s. Pour les autres filières du domaine (p.ex. nutrition et diététique) la régulation est davantage liée aux besoins du marché.

A la question de M. Borel sur la part des étudiants en master, M. Berclaz précise qu'il y a actuellement très peu d'étudiants master dans la HES-SO. La majeure partie de l'augmentation annoncée ici concerne les filières bachelor. En Economie et services par exemple, l'arrivée de la filière bachelor en tourisme y est pour beaucoup, qui va avoir pour la première fois 3 ans pleins. S'agissant du respect des normes fédérales de 30 étudiants par volée et par année, c'est précisément l'organisation d'un premier semestre centralisé qui permet d'être dans la cible au vu du nombre d'inscriptions actuellement enregistrées. La répartition dans les différents sites pour les 2^e et 3^e semestres a été mise en place en accord avec la Confédération. Le nombre minimum d'étudiants master est atteint pour les MSE (domaine Ingénierie) et le MBA (Econome et services), à l'heure actuelle on n'est pas certain qu'il le soit pour le master en Travail social. Il faut savoir que les candidats potentiels sont tous des étudiant-e-s qui, en intégrant la HES-SO, ambitionnaient un bachelor en trois ans. Vouloir les convaincre de poursuivre en cycle master pourrait laisser à penser que le bachelor n'est pas assez bon en soi. Enfin, sur la question des effectifs du domaine de la Musique, M. Berclaz propose de laisser la question ouverte pour l'adresser directement à M. Dinkel, responsable du domaine Musique, lors de son intervention prévue au point 7 de l'ordre du jour.

Mme Lyon répond à la délégation fribourgeoise au sujet du rythme de la procédure budgétaire, rappelant que le changement a été introduit à la demande expresse de la commission interparlementaire, la raison étant qu'elle se sentait trop décalée par rapport aux procédures budgétaires dans les cantons. C'est donc sous une forte pression que la HES-SO, en presque deux ans, s'est attelée à changer le rythme d'élaboration des budgets, de leur adoption et de leur présentation à la commission interparlementaire. La HES-SO est consciente de la perte de précision qui en découle et des incidences considérables induites par les variations du nombre d'étudiant.

Le président remercie les intervenants pour les éclairages apportés, et met fin au volet financier de la séance.

DOMAINE MUSIQUE ET DES ARTS : UN TOUR D'HORIZON

Arts visuels

M. Jean-Pierre Greff, directeur de la Haute école d'art et de design de Genève se fait un plaisir de présenter le domaine provisoire des arts visuels qui est le dernier à avoir rejoint la HES-SO, puisqu'il a été créé en 2005 avec l'intégration des écoles de Genève, Lausanne et Sierre. Les

trois écoles totalisent actuellement 349 étudiants bachelor (respectivement 246, 42 et 61). Dans le cycle master, l'effectif total est de 52 étudiants.

Sur le plan des effectifs, les écoles d'art se sont engagées à les stabiliser. Ainsi, pour entrer en arts visuels les étudiants sont soumis à un examen d'aptitudes. Il n'y a en effet que 70 places en première année pour plusieurs centaines de candidats, et seule une régulation sévère permet une stabilisation tant en bachelor qu'en master.

Le cursus bachelor comporte 180 crédits répartis sur 6 semestres. Les deux premières années sont consacrées à l'acquisition de compétences, de savoir-faire, alors que la troisième année est généralement affectée aux projets artistiques personnels permettant aux étudiants de répondre à des commandes publiques ou de participer à des expositions, notamment.

Sur le plan du master, les trois écoles du domaine proposent une filière commune déclinée en cinq orientations réparties entre la HEAD Genève (3 orientations) l'ECAL (1 orientation) et l'ECAV (1 orientation). En plus d'un travail en forte synergie des trois écoles, ce master repose également sur une plateforme de coopération nationale.

Outre leur mission d'enseignement de niveau tertiaire, les écoles mènent des activités de recherche et de prestations sous mandat. Les écoles sont ainsi fortement présentes dans l'espace social et public à travers les manifestations qu'elles proposent. On relèvera également les activités éditoriales, soit la parution d'une dizaine de titres par an sur des recherches en art, des monographies d'artistes, des textes littéraires, des projets collectifs dans l'espace public, etc. La recherche du domaine HES-SO des arts visuels connaît un développement réjouissant. Elle se distingue de la recherche universitaire en focalisant sur les arts à travers les moyens et les langages d'investigation (expérimentation artistique et projets de recherche menés par des artistes-chercheurs). Au-delà de sa fonction esthétique ou décorative, l'art a une fonction de connaissance et de découverte. Actuellement plusieurs projets importants sont en cours, dont deux avec le concours du fonds national de recherche scientifique.

M. Greff a choisi d'illustrer les nombreuses activités de son domaine par une présentation PowerPoint qui est jointe au présent procès-verbal. Toute information relative aux formations est à disposition sur le site www.hes-so.ch rubriques « formations bachelor » et « formations master ».

En ouverture de la discussion, M. Hermann (NE) observe que la recherche en art s'intellectualise et s'interroge, au niveau du recrutement, sur la provenance des étudiants : arrivent-ils avec une maturité spécialisée, professionnelle ou plutôt académique ?

M. Borel demande comment se répartissent les étudiants d'un site à l'autre : est-ce le choix de l'étudiant ? y a-t-il un minimum d'étudiants garanti par site ? Par ailleurs, comment se prennent les décisions entre les trois sites aux caractéristiques bien affirmées et le responsable de domaine ?

M. Schwab (VD) pour sa part, se dit effrayé par les anglicismes très nombreux dans le domaine : l'art pourrait-il contribuer à résister à cette tendance ?

La question de M. Zadory (FR) rejoint la réflexion de M. Borel : l'étudiant d'un canton X postule-t-il auprès des trois écoles et, par conséquent, doit-il se soumettre à trois concours d'entrée ? Y a-t-il des quotas cantonaux ?

En ce qui concerne le recrutement, M. Greff répond que les origines sont variées. Il n'existe pas de privilège donné à l'un ou l'autre type de maturité. En revanche il existe une clause d'exception pour admettre des candidats qui ne sont pas titulaires d'une maturité, à condition qu'ils présentent un dossier exceptionnel. Cette clause ne concerne que 5 % environ des candidats aux concours. La majorité des candidats reçus sont porteurs d'une maturité gymnasiale, viennent ensuite les porteurs de maturité spécialisée, puis de la maturité professionnelle. Il n'y a pas de quotas cantonaux. Chaque candidat est libre, s'il le souhaite, de passer les conditions d'admission de chacune des trois écoles, par contre le dispositif mis en place assure les mêmes exigences. En effet, des représentants des deux autres écoles sont présents dans les jurys d'admission de chacune des écoles afin de bien mesurer ce qui a été fait en amont. Les procédures sont également identiques, à savoir qu'un entretien oral porte sur les connaissances du choix artistique, sur la motivation du candidat et sur les travaux qu'il a réalisés, soit en

autodidacte, soit dans un cadre scolaire. Les choix qui sont faits sont totalement indépendants de l'origine cantonale des candidats.

S'agissant de la présence d'anglicismes, M. Greff répond par un double jeu de mots, rappelant que la Haute école d'art et de design peut se lire « HEAD »... Il se trouve également que l'école a repris un lieu d'exposition dont le nom était « Attitudes » et qui s'appelle désormais « *Live in your head* », en référence à une exposition de l'artiste Harald Szeemann. M. Greff assure néanmoins que l'enseignement se fait bien en français même si l'influence de l'anglais est importante dans le domaine du Design.

Il répond ensuite à M. Borel sur les effectifs qui ont été stabilisés globalement par domaine et également par site : le domaine est parti des effectifs des trois dernières années (2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007) de manière à ne pas créer d'inflation artificielle, il a fait la moyenne d'effectifs par site et décidé de les stabiliser. Pour les masters, les effectifs ont été définis par orientation, ce qui permet à la fois de contrôler les effectifs et de garantir à chacun des sites la possibilité de recruter un nombre stable d'étudiants. En ce qui concerne les décisions, elles sont le fait des sites de formation et sont discutées en toute transparence dans le cadre du conseil de domaine qui réunit les directions des trois sites. Le conseil de domaine s'organise de façon consensuelle : il n'y a pas de rôle autoritaire ou hiérarchique.

Le président de la commission interparlementaire remercie chaleureusement M. Greff pour sa présentation captivante, avant de passer la parole à M. Philippe Dinkel, responsable du domaine Musique et arts de la scène.

Musique et arts de la scène

M. Dinkel n'a pris connaissance que tardivement de l'invitation à présenter le domaine qu'il préside, dès lors il propose de le faire oralement, sans appui technique.

Certains de ses propos rejoignent ceux de M. Greff puisque le domaine musique et arts de la scène a une parenté certaine avec celui des arts visuels. M. Dinkel retrace l'historique de l'insertion de la musique dans la HES-SO en 2005. Le premier projet de haute école des arts pour la Suisse romande a été proposé par la CIIP en 1997, puis abandonné au profit d'un autre projet CIIP qui subdivisait la Suisse romande en deux espaces : rhodanien (Valais/Vaud/Genève) et Mittelland (Berne/Fribourg). Cette idée a été mise de côté également. En 2008, l'intégration à la HES-SO du domaine de la musique a eu lieu de manière définitive, rejoint par La Manufacture (Haute école de théâtre de Suisse romande – HETSR), issue de la disparition des sections d'art dramatique des Conservatoires de Genève et de Lausanne. Aujourd'hui la question se pose si le domaine s'enrichira, à terme, d'une filière danse, qui serait la bienvenue.

En ce qui concerne l'organisation du domaine Musique et arts de la scène, la notion de communauté artistique autour d'un site, autour de personnes qui font de la musique ensemble, est absolument central. Le domaine est soucieux de proposer une offre à la fois harmonieuse pour travailler ensemble (musique de chambre, musique d'orchestre), et de pouvoir accueillir les meilleurs étudiants. Le recrutement se fait surtout parmi les porteurs de maturités. Il n'y a pas de quota cantonal. Dans les domaines artistiques, l'étudiant choisit d'abord un maître, donc un site plutôt qu'un autre pour des raisons d'affinités artistiques. Le domaine a introduit dans ses règlements la transparence absolue des processus d'admission, de manière à empêcher le « tourisme » des étudiants refusés qui tenteraient de se faire admettre dans un autre site. A Genève, 100 places sont disponibles pour quelque 700 demandes, ce qui illustre la qualité du travail effectué dans les écoles et aussi leur rayonnement sur les plans national et international.

M. Dinkel évoque l'éventail des pratiques musicales offert en Suisse romande, depuis la musique du moyen-âge jusqu'à la plus contemporaine, avec certaines spécialités comme la filière jazz à Lausanne, musique & mouvement issu de l'Institut Jaques-Dalcroze, ou encore la composition électroacoustique en partenariat avec l'IRCAM (Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique, Paris). Le domaine Musique et arts de la scène est un espace où les écoles s'efforcent de développer le plus de transversalité possible. Celle-ci se retrouve dans la composition du Conseil de domaine qui réunit deux membres de la direction genevoise, deux membres de la direction vaudoise et un représentant de La Manufacture. La particularité du

domaine est illustrée par les sites décentralisés. Le canton de Vaud a ainsi signé deux conventions intercantionales, l'une avec le canton de Fribourg et l'autre avec le canton du Valais, tandis que le canton de Genève faisait de même avec le canton de Neuchâtel, en fixant d'emblée les quotas qui étaient finançables sur ces sites. Globalement le site vaudois et ses sites décentralisés (Fribourg et Sion) accueillent environ 500 étudiants. Ils sont quelque 650 sur le site genevois et son antenne de Neuchâtel. A ces chiffres s'ajoutent 30 étudiants de La Manufacture. Le domaine vise un objectif de 100 étudiants à terme sur le site de Neuchâtel, 60 sur le site de Sion et 80 sur le site de Fribourg. Il compte assurer une harmonisation des offres académiques et retrouver une communauté artistique dans le respect de l'histoire. Il est important que les sites décentralisés puissent avoir des retombées culturelles directes régionales par des activités publiques importantes.

Un autre souci du domaine est de limiter les déplacements des étudiants et d'assurer que la plupart de leurs activités académiques restent décentralisées, pour les réunir lorsque de grands projets de concert l'exigent. Le concept de sites décentralisés est à la fois une chance et un défi, notamment dans la perspective de l'accréditation des masters actuellement en préparation avec l'OFFT : il s'agit de montrer que le domaine se place dans un processus d'intégration et qu'il assure une qualité identique, que ce soit dans un site principal ou un site décentralisé. Partout, c'est l'excellence qui est visée.

En ce qui concerne la structure académique, le domaine offre des filières bachelor puis, depuis septembre 2008, des filières master. Le domaine musique a obtenu de faire reconnaître que le palier professionnalisant des études est bien le master et pas le bachelor : on ne devient pas musicien en trois ans, mais en cinq, parfois davantage en ajoutant un second master de 90 crédits. Fort de ce principe admis par l'OFFT, le domaine a mis en place quatre filières master qui concernent les différents métiers de la musique, de l'enseignement de la musique, d'interprétation, de composition et théorie. Le domaine s'est appuyé sur les travaux des instances européennes pour la mise en place d'un processus master qu'il a pu étendre au niveau suisse. Ainsi, les masters développés dans le cadre de la HES-SO se retrouvent à Berne, Bâle ou Zurich, etc.

La Manufacture de son côté a déposé un concept de master auprès de l'OFFT et devrait intégrer en 2010 un master national en collaboration avec les autres filières d'art dramatique enseignées à Berne, au Tessin et à Zurich.

L'enjeu derrière ces travaux est d'atteindre des standards nationaux et de garantir un rayonnement de l'enseignement artistique suisse au niveau international.

M. Dinkel commente les prestations des écoles de musique et de théâtre dans les villes à travers des concerts, représentations, productions, dans le souci de confronter les étudiants à ce que sera leur métier. Des conventions sont négociées avec des orchestres, scènes, festivals, universités. Le domaine est très attentif au regard du monde professionnel qui, cas échéant, peut influencer sur le développement des formations pour mieux les adapter à la réalité.

Sur le plan de la formation continue, une offre coordonnée se développe à l'intention des professeurs de la musique ou des arts. Côté recherche, le domaine s'efforce d'allier la recherche appliquée et la recherche fondamentale. Ainsi, par exemple, un projet de percussion digitale électronique en cours réunit un ingénieur issu de la HEIG-VD et la Haute école de musique de Genève. Un autre projet réunit l'EPFL et La Manufacture sur le thème de la spécialisation de l'acteur et du jeu scénique, avec ses composantes technologiques.

Après avoir chaleureusement remercié M. Dinkel pour sa présentation, le président de la commission ouvre la discussion.

M. Zadory exprime une série de questions pour le compte de sa délégation :

- quelle est la participation des cantons au financement des étudiants étrangers ?
- quel est le pourcentage d'étudiants étrangers
- à combien se monte la part prise en charge par les cantons qui accueillent plus de 50 % d'étudiants étrangers, et comment s'effectue le calcul ?
- quelles sont les règles prévues dans le cadre de la nouvelle convention ?

M. Borel observe que le nombre d'étudiants du domaine varie selon les documents : on trouve 1150 étudiants, 1114 ou encore 1071. Quelle est la raison de ces différences ?

En ce qui concerne les chiffres finançables par la Confédération, M. Dinkel confirme qu'il s'agit de 1150 étudiants musique, les effectifs de la filière théâtre venant en plus. Les directions genevoise et vaudoise se sont engagées à respecter ces objectifs, notamment sur les sites décentralisés.

En ce qui concerne la question des étudiants étrangers qui a été au centre des discussions sur le financement particulier de ce domaine, les hautes écoles de musique sont en quelque sorte victimes de leur succès, elles qui voient affluer des candidats venant de fort loin, attirés par le prestige et la qualité des enseignants et des structures. Les étudiants étrangers dépassent largement le 50 % des effectifs en moyenne pondérée. Il faut savoir qu'au niveau suisse, il n'existe pas de structure performante pour une préparation aux hautes écoles de musique. Une discussion est en cours avec l'OFFT pour la prise en charge d'une année propédeutique qui permettrait de réduire le différentiel de préparation des étudiants suisses par rapport aux étudiants étrangers. Dans ses fonctions au sein de l'Association européenne des conservatoires (AEC) M. Dinkel a consacré deux ans à un projet européen d'encouragement au talent dont la Suisse pourrait s'inspirer. Une initiative appelée « Jeunesse & Musique » va d'ailleurs être soumise au peuple en 2010, laquelle comprend une demande de structures préparatoires plus performantes pour la mise à niveau des étudiants autochtones.

M. Grossen complète les réponses de M. Dinkel en confirmant, à l'intention de M. Borel, la présence de 1150 étudiants financés en musique. En ce qui concerne le théâtre, c'est une classe de 32 étudiants qui est financée selon la convention qui lie la HETSR à la HES-SO, sachant que le modèle actuel préconise deux rentrées par périodes de trois ans. En musique, le nombre de 1150 représente l'objectif plafond qui sera financé. Les chiffres peuvent varier quelque peu dans le budget ou le bouclage des comptes, dès lors que le nombre d'étudiants acceptés à la rentrée et le nombre d'étudiants financés ne correspondent pas forcément. Concernant le financement des étudiants étrangers, il a fait l'objet de réflexions approfondies. Pour rappel, la Confédération a refusé d'endosser le rôle de 27^e canton pour financer la part de ces étudiants qui est dès lors financée par le pot commun. En ce qui concerne les proportions d'étudiants étrangers, elles sont de l'ordre de 15 % pour les domaines SO, 6 % pour les domaines S2 et au-dessus de 40-45 % dans les domaines artistiques. Ces derniers font l'objet d'un calcul séparé dans les budgets.

A ce stade de la discussion Mme Lyon tient à remercier vivement le canton de Genève qui a accepté de déroger à la règle ordinaire de financement des étudiants étrangers, et ainsi permettre à la HES-SO de trouver une solution à cette délicate question.

La commission interparlementaire, par son président, prend congé de MM. Dinkel et Greff en réitérant ses plus vifs remerciements.

QUALITE DES MISSIONS DANS LES HES : PROCESSUS D'ACCREDITATION DES FILIERES DE FORMATION

Ce point fait l'objet de deux présentations séparées :

l'accréditation et les HES, par M. Martin Kasser, vice président HES-SO en charge de l'enseignement

L'accréditation des filières de formation HES en Suisse, par Mme Anne Crausaz Esseiva, collaboratrice scientifique auprès de l'OAQ

L'accréditation et les HES

Au moyen de sa projection, M. Kasser retrace l'historique de l'accréditation décidée sur le plan européen selon le processus de Bologne. La durée initiale du processus Bologne échoit en 2010 et une conférence ministérielle se tient en ce moment-même à Louvain pour décider des perspectives de l'accréditation au-delà de cette échéance.

La future loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE) rassemble l'ensemble des hautes écoles en Suisse dans un même texte. Dès sa mise en vigueur, ce ne seront plus les autorités politiques, mais un Conseil d'accréditation qui procédera à l'accréditation obligatoire des institutions, leur

assurant le financement par les pouvoirs publics et la protection des titres qu'elles délivrent. En revanche, l'accréditation des filières sera facultative et il appartiendra à l'autorité de chacune des HES d'en décider.

L'accréditation des filières de formation HES en Suisse

La présentation commentée par Mme Crausaz Esseiva reflète de manière très complète le processus et le réseau d'organes qui assurent l'accréditation des hautes écoles. Mme Crausaz Esseiva souligne l'aspect intéressant des procédures menées conjointement par l'OAQ et des agences étrangères, généralement orientées sur certains domaines. Ainsi par exemple, les masters du domaine de la musique sont aujourd'hui soumis à accréditation par l'OAQ d'une part, et par l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) d'autre part. Si tout est conforme, les écoles du domaine seront assurées d'un double label en obtenant une accréditation nationale et une accréditation européenne.

Toutes les agences travaillent selon les mêmes standards, à la différence des spécificités nationales ou régionales qui sont ajoutées. La procédure s'applique de la même manière, quel que soit le pays.

La procédure met l'accent sur la formation. Elle n'évalue pas la recherche mais vérifie que celle-ci est bien intégrée dans la formation. L'objectif du développement de la qualité est que la procédure profite aux écoles, auxquelles les experts proposent des pistes de réflexion.

A l'issue de ces présentations, Mme Bois (NE) demande si, en cas de décision négative des experts, les hautes écoles disposent d'un moyen de recours.

Oui, lui répond Mme Crausaz Esseiva, une procédure existe, qui prévoit que tout recours soit adressé à l'OFFT directement.

Séance du 28 septembre 2009

COMMUNICATIONS DU BUREAU DE LA COMMISSION

Le président rappelle que lors de la séance d'avril, la date du 29 juin avait été réservée en vue de la constitution de la commission qui sera chargée d'analyser le projet de nouvelle convention unique HES-SO. Avec les éléments intervenus entretemps – la prise de position de la Confédération et la désignation d'un groupe d'experts – le dossier a pris du retard, entraînant l'annulation de cette séance spéciale. La planification de l'étude de la convention sera reprise en fonction de l'avancement du dossier.

Les membres du Bureau de la commission se sont néanmoins réunis comme prévu le 29 juin dernier et ont travaillé sur deux éléments :

- le rapport d'activités de la HES-SO par les Comités stratégiques qui sera traité en point 6, et dont il a souhaité modifier la présentation par rapport au document des années précédentes ;
- l'opportunité de constituer une liste des liens d'intérêt des députés, telle qu'elle existe dans la plupart des cantons. La récolte des informations auprès des secrétariats des Grands Conseils est en cours.

COMMUNICATIONS DU VICE-PRESIDENT DES COMITES STRATEGIQUES

M. Roch a accepté de remplacer Mme Lyon, en raison de l'importance de pouvoir donner des informations et répondre aux questions des députés sur les dossiers présentés aujourd'hui.

M. Roch rappelle que la HES-SO est la plus grande HES de Suisse, mais aussi la plus difficile à gérer tant sur le plan politique qu'organisationnel. Pour cette rentrée 2009, elle enregistre 14'440 étudiants répartis sur 27 sites, dont 13'070 en cycle bachelor, 970 en cycle master et 400 en postgrade (MAS et EMBA). Globalement la HES-SO accueille 800 étudiants de plus qu'en 2008 et se positionne désormais comme deuxième instance tertiaire universitaire de Suisse, après l'Université de Zurich. C'est une institution importante pour laquelle les sept cantons partenaires se battent pour obtenir à la fois la reconnaissance sans condition de la Confédération, et son accréditation institutionnelle.

Le vice-président des Comités stratégiques trace ensuite le cheminement suivi avec la Confédération. Cette dernière avait demandé un avant-projet de convention, lequel était accepté par tous les cantons qui constituent la HES-SO. En décembre 2008 le DFE a hésité à transmettre au Conseil fédéral le projet déposé et Madame la Conseillère fédérale Leuthard a annoncé aux Comités stratégiques qu'elle souhaitait mandater un groupe d'experts pour s'assurer de son accréditabilité. La liste des experts désignés par le DFE a été soumise aux Comités stratégiques qui disposaient d'un droit de veto sur sa composition, mais pas sur le principe de l'expertise. L'objectif principal du mandat était l'analyse du projet de convention dans le cadre exécutif et législatif de chaque canton en vue de l'accréditation. Sur ce point essentiel, les cantons ont parlé d'une même voix pour dire leur intérêt pour la reconnaissance sans condition de la part du Conseil fédéral d'une la HES-SO unique pour la Suisse romande et pour l'accréditation de l'institution.

Dans le cadre de son mandat, le groupe d'expert a consulté les chefs de Départements individuellement, puis les représentants de la HES-SO, ainsi que les responsables des domaines de formation et les directrices et directeurs généraux des HES cantonales (*liste exhaustive des personnes consultées en pages 4 et 5 du rapport*). Il a déposé son rapport à fin juillet. Les résultats de l'expertise ont été communiqués par Mme Leuthard lors d'une séance à mi-août, à l'occasion de laquelle les membres des Comités stratégiques ont exigé que le communiqué de presse accompagnant la publication du rapport et préparé par le DFE soit modifié. Ils ont observé que la bonne qualité de la formation HES-SO n'avait pas été mentionnée par le groupe d'expert alors que c'est un aspect essentiel. Mme Leuthard a admis que la HES-SO n'a pas de problème en la matière, mais qu'il subsiste un problème au niveau de sa gouvernance. Cette précision est importante pour la suite du dossier.

Les Comités stratégiques ont demandé à Mme Leuthard un délai au 30 septembre pour lui communiquer leur prise de position sur le rapport. Ainsi ce 24 septembre, les Comités

stratégiques ont-ils eu une très longue discussion sur le sujet et leur réponse à Mme Leuthard sera publiée dans le courant de la semaine prochaine : les membres de la Commission interparlementaire auront l'occasion de la consulter sur intranet. La lettre proposera une nouvelle planification pour un avant-projet de convention modifié. Les amendements porteront sur la gouvernance, les processus qualité, l'organisation, les structures, et surtout sur les plus-values dans les régions.

Pour la suite, Mme Leuthard souhaite présenter le dossier au Conseil fédéral dont on espère une réponse en décembre prochain. La HES-SO espère que ce dernier l'acceptera sans trop de remarques ou d'exigences pour le futur, et que l'institution obtiendra une reconnaissance définitive sachant que l'accréditation à venir sera liée à la nouvelle loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE) que le législatif fédéral examinera en 2010-2011.

A ce point de son intervention, M. Roch propose de traiter les questions relatives aux structures et à l'organisation dans le cadre du point consacré à l'accréditabilité de la HES-SO.

Le président remercie M. Roch pour ses éclaircissements et, avec l'accord de l'assistance, il propose de passer directement au point 5.

ACCREDITABILITE DE LA HES-SO : ETAT DE SITUATION

En introduction, le président précise que le 6 juin dernier, il a été auditionné par le groupe d'experts au titre de président de la commission interparlementaire. Un questionnaire avait été adressé aux conseillers d'Etat avec un certain nombre de points précis sur la HES-SO, notamment la représentativité des cantons et la régionalisation. Au titre de président de la commission interparlementaire, M. Rey s'en est tenu au rôle de défense des intérêts globaux de la HES-SO en affirmant fermement qu'il est absolument indispensable de maintenir une structure romande unique, et que cette exigence tient à cœur de toutes les délégations. On peut admettre que la critique de la Confédération est justifiée s'agissant de la complexité au niveau de la gouvernance de la HES-SO. Néanmoins la structure est de facto complexe en raison des sept cantons qui la composent, ses 27 sites, et une offre de formation extrêmement vaste. Cette structure ne saurait être modifiée d'un coup de baguette magique cependant, lors de l'étude de la future convention, la commission verra s'il existe encore des moyens de clarifier certains rôles. Le président a par ailleurs affirmé qu'il accorde une grande importance à la question des procédures qualité.

Dès lors que la commission interparlementaire a reçu le rapport du groupe d'expert avec les documents de presse et la prise de position de la HES-SO, chacune et chacun a pu se faire une idée précise du dossier. Le président invite l'assemblée à exprimer ses questions ou commentaire de sorte que le vice-président des Comités directeur puisse y répondre, et permettre ainsi de poser des jalons pour la future adaptation de la nouvelle convention. La discussion est ouverte.

Fribourg – M. Bapst communique la position de la délégation fribourgeoise qui a étudié le rapport dans une séance préparatoire. Elle adhère pleinement aux principes d'une institution unique pour la Suisse romande et d'une haute école proche du tissu économique régional. En revanche elle déplore ce qu'elle ressent comme une tentative de centralisation vers la Berne fédérale. Elle rappelle que les cantons contractants financent 2/3 des coûts de la HES-SO tandis que la Confédération participe pour 1/3, voire moins de 30 % : les cantons payeurs doivent dès lors avoir voix au chapitre, d'autant plus que le système en place fonctionne, que la qualité de la formation est reconnue et que les effectifs sont en augmentation. Sans prétendre qu'il n'est pas besoin de réforme, la délégation fribourgeoise considère que le renforcement des structures en place doit en premier lieu bénéficier aux cantons. Elle se dit gênée par la mise à l'écart des politiques, et notamment les parlementaires concernés. Il est judicieux de rappeler que la convention sera soumise à la commission interparlementaire pour discussion dans un cadre institutionnel clair : la convention des conventions est en vigueur et les parlementaires pourraient avoir davantage encore de possibilités d'intervention dans le cadre du régime de la nouvelle COPARL. Le groupe d'experts a ignoré le droit des parlementaires, prêts à soutenir le dossier et

adopter des solutions qui seront largement discutées dans les cantons. La délégation fribourgeoise appelle de ses vœux une convention qui consacre une haute école unique en Suisse romande, laquelle profitera à tous les cantons romands. Si une telle convention découle d'un large consensus la Confédération devra forcément l'admettre, et les structures qui proposent aujourd'hui déjà des formations d'excellente qualité devront être accréditées.

Neuchâtel – S'exprimant pour la délégation neuchâteloise, M. Borel s'étonne de la composition du groupe d'experts, avec trois membres étrangers dont on peut imaginer qu'ils sont éloignés de notre fédéralisme et nos traditions politiques. D'autre part, elle partage l'avis de la délégation fribourgeoise quant à la mise à l'écart du pouvoir politique : on ne peut pas tenir pour quantité négligeable les cantons qui financent 70 % des coûts de la HES-SO. Sur le plan du contrôle qualité, Neuchâtel admet qu'il mérite d'être amélioré tout en soulignant la réelle qualité de la formation. Deux éléments sont perçus positivement, d'une part l'annexe à la convention aux fins de garantir l'ancrage régional et qui soulève la question : « jusqu'où irait-on dans une telle annexe ? ». Les éventuelles garanties ne devraient pas figurer dans l'annexe, mais dans la convention proprement dite. Le deuxième élément mis en évidence est le mandat de prestations. Là encore la question est de savoir jusqu'où aller dans le mandat de prestations, quels en seront les contenus et qui les adopteraient. Les parlements, en regard des investissements consentis par les cantons, auraient-ils à approuver les mandats de prestations ou ceux-ci resteraient-ils à la discrétion des Comités stratégiques ?

M. Borel souligne que le rapport mentionne une mauvaise gouvernance, bien que les coûts de la HES-SO soient dans la moyenne suisse. Dès lors que la HES-SO délivre des titres de qualité, qu'elle respecte les normes financières, pourquoi la Confédération s'occupe-t-elle de la gouvernance comme si c'était un facteur essentiel ? S'agissant des normes prescrites par Berne en matière d'effectifs, on entend dire qu'à partir de 2011 la CDIP imposerait des normes deux fois plus sévère : de 75 étudiants par filière, elles passeraient à 150. M. Borel considère qu'il faut intervenir auprès de la CDIP pour qu'elle s'en tienne aux normes actuelles, à défaut de quoi 60 des 80 filières de la HES-SO n'atteindraient plus la masse critique.

Genève – M. Saudan déclare que la délégation genevoise accueille plutôt favorablement le rapport du groupe d'experts. Elle comprend les réticences exprimées mais rappelle que le principe-clé de la future loi fédérale sera l'autonomie des structures universitaires. Il faut dès lors que le rectorat dispose d'une indépendance plus affirmée par rapport au pouvoir politique. En ce qui concerne le subventionnement de la HES par les cantons, M. Saudan rappelle que c'est pareil pour les universités cantonales lesquelles disposent d'une grande autonomie. La délégation genevoise demande si les suggestions très précises du groupe d'experts pour renforcer le rectorat ont été prises en compte.

Vaud – Mme Depoisier rapporte pour la délégation vaudoise. Ses membres ont lu le rapport de manière individuelle en attendant d'en débattre avec Mme Lyon. Cependant, la position genevoise correspond assez bien à celle de la délégation vaudoise quant à une plus grande autonomie du rectorat : l'Université de Lausanne est très autonome par rapport aux autorités cantonales, et cela fonctionne bien.

En complément à l'avis de la délégation genevoise sur le rapport, Mme Hagmann tient, en tant que membre très actif de la COPARL, à reprendre les propos de M. Bapst parce qu'elle juge que les décisions des Comités stratégiques manquent de transparence. Les parlementaires en effet ont parfois le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Elle demande à M. Roch de s'exprimer sur les processus des Comités stratégiques.

M. Maillefer (VD) demande si les autres HES de Suisse se sont vues, elles aussi, imposer un groupe d'expert et si elles rencontrent les mêmes difficultés que la HES-SO dans leur quête à l'accréditation. Clairement, il se demande si la HES-SO est une nouvelle fois en train de payer sa structure éclatée et sa recherche d'équilibre dans le modèle fédéraliste. Est-ce une attaque des filières sous-critiques ou existe-t-il d'autres difficultés qui n'auraient pas été relayées dans ce dossier ? Pour sa part M. Maillefer trouve le principe d'imposer un groupe d'expert inélégant et s'interroge sur le mandat de ses membres dont plusieurs émanent des milieux de la formation. Il souhaite une lecture plus politique du rapport : quelles sont les raisons qui expliquent les difficultés de la HES-SO dans sa recherche d'accréditation ?

Mme Labouchère (VD) demande quelle est la position des Comités stratégiques en référence à la structure matricielle et ses hiérarchies croisées.

Au titre d'ancien professeur dans l'enseignement universitaire, M. Châtelain (VD) prévient qu'il défend les étudiants avant les politiques. Dans l'interpellation dont il est le co-auteur avec M. Martinet, il posait des questions qui n'ont pas encore obtenu de réponse. Quand il entend ici que « tout va bien » il se demande si les membres de la commission ont parlé avec les directeurs des écoles, les étudiants, les enseignants sur les difficultés que pose cette hiérarchie croisée. Sans prétendre que le rapport des experts est parfait, M. Châtelain estime qu'il a le mérite de poser des questions fondamentales sur la séparation des responsabilités stratégique et académique, et sur les rôles à attribuer.

Revenant sur l'autonomie des universités cantonales, M. Borel souligne que ce qui les différencie de la HES-SO est leur rattachement à un seul canton, lequel exerce son d'influence dans la gestion de l'université à travers les finances, sans intervenir au niveau académique. La HES-SO est pluricantonale, ce qui est bien différent.

La discussion n'est plus demandée. Le président remercie les intervenants et émet deux remarques en référence à ce qui vient d'être dit. La première concerne l'intervention de M. Châtelain : il est vrai que l'interpellation parlementaire dont il est le co-auteur avait été évoquée en commission interparlementaire. Dans sa réponse, le Grand Conseil vaudois l'a renvoyé à l'analyse de la convention. Pour le président de la commission interparlementaire, les questions relatives à l'adaptation du fonctionnement de la HES-SO, et qui ont d'ailleurs été posées dans d'autres démarches parlementaires, pourront être reprises dans l'analyse qui sera faite en deux étapes du projet de convention. Dans le rôle de la future commission qui devra analyser le projet de convention, il sera important de faire des suggestions et d'amender au mieux cette dernière.

L'autre remarque du président en réfère à la question de M. Maillefer quant à une obtention plus facile de l'accréditation pour les autres HES. Il est vrai que celles-ci, pratiquement cantonales pour certaines, ont des fonctionnements complètement différents. Leurs structures de facto plus simples que celles de la HES-SO font qu'en effet elles obtiennent l'accréditation plus facilement.

Le président passe ensuite la parole à M. Roch, l'invitant à répondre aux questions de l'assemblée.

En guise de remarque préliminaire, M. Roch précise que les experts forment un groupe indépendant et que leur jugement ne sera pas forcément repris pas la Confédération, du moins selon les dires de la directrice de l'OFFT. On perçoit néanmoins que la Confédération va dans le sens des propositions du rapport.

M. Roch rappelle que la HES-SO a déjà passé des phases assez difficiles, lesquelles ont néanmoins permis de renforcer la position des cantons et donné lieu à une certaine unité même si les points de vue sur la gouvernance divergent parfois. L'analyse faite ces dernier mois était importante et les avis émis aujourd'hui montrent bien que la voie choisie va vers une meilleure gouvernance. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif des HES, à savoir les étudiants à qui l'on veut fournir une formation de qualité. De plus les HES ont été mise en place par la Confédération pour renforcer le tissu régional. C'est pour ces éléments essentiels que chacun des cantons se bat, de même que pour une recherche pragmatique dont ils attendent les retombées qualitatives sur le terrain dans chaque région. La Confédération a admis la complexité de la HES-SO par rapport aux autres HES.

A la question de savoir si la HES-SO est prétéritée par rapport aux autres HES, M. Roch n'y croit pas. Les difficultés découlent de sa taille et de sa dépendance de sept cantons. La comparaison a été faite avec la FHNW qui réunit quatre cantons, or il faut savoir que chacun d'eux s'est attribué un des quatre domaines enseignés. Un tel schéma est inapplicable à la HES-SO : comment, par exemple, attribuer le domaine de l'ingénierie à un seul canton ? Les Comités stratégiques se sont battus pour démontrer l'irréalisme de telles comparaisons.

Une des décisions fondamentales que les Comités stratégiques soutiendront jusqu'au bout est de maintenir une seule HES-SO avec la ferme volonté de l'ancrer dans le tissu économique, en dépit des difficultés ou des avis parfois divergents. C'est cette même volonté qu'il entend aujourd'hui de la part de la commission. Pour y arriver, il faut que les mandats de prestation notamment sur

la recherche, soient plus précis et déterminent mieux ce que chaque région souhaite. C'est sur ce point que le pouvoir politique doit jouer son rôle et laisser plus de liberté à la haute école.

Selon M. Roch, les experts ont largement sous-estimé la question des conditions locales particulières (CLP) : celles-ci représentent environ 33 millions de francs au budget 2010. Il est important de résoudre ce problème à défaut de quoi les cantons pourraient être tentés de se retirer des CLP et mettre en péril les écoles.

Répondant à M. Bapst quant à la crainte d'une mise à l'écart des politiques, M. Roch rappelle que les Comités stratégiques entendent séparer la stratégie de l'opérationnel. Or la stratégie incombe aux politiques. Elle pourra s'appliquer à travers des conventions d'objectifs à moyen terme, qui tiendraient compte de toutes les demandes cantonales sur la plus-value à donner aux régions. De son côté, le rectorat sera renforcé et garant de l'opérationnel. En résumé, les modifications qui seront apportées à l'avant-projet de convention consisteront à soustraire l'opérationnel des cantons mais la stratégie restera leur prérogative.

Pour ce qui est de la formation de base, M. Roch considère que la politique menée doit être la même pour tous les cantons. La recherche, en revanche, devra reposer à la fois sur l'école et sur les missions de recherche particulière que financeront les cantons au titre de leur propre stratégie de plus-value locale.

Le problème des coûts est également abordé mais on voit, dans la future LAHE, que la Confédération veut garder la main et instaurer une certaine harmonisation des structures. Pour ce qui nous concerne, lorsqu'on dit que la Confédération finance 1/3 des coûts, il faut voir sur quel montant elle se base. Ce dernier tend chaque année à diminuer ce qui fait que le financement fédéral est plus près de 25 que de 33 % : les cantons devront là faire un effort de persuasion dans leurs négociations avec la Confédération.

S'agissant de la qualité, M. Roch admet que ce sujet essentiel a été sous-estimé dans la convention et qu'il doit être renforcé. Sur ce plan, les Comités stratégiques sont d'accord avec le groupe d'experts pour développer ce point de manière plus précise.

A l'intention de M. Borel qui s'inquiète de la composition du groupe d'expert, M. Roch précise que les experts étrangers présents dans le groupe connaissent bien la Suisse pour avoir souvent fourni des rapports d'expertise au niveau tertiaire. En ce qui concerne l'ancrage des domaines à travers une annexe à la convention, c'est un point essentiel et la future annexe sera mise en discussion auprès des parlements cantonaux et ensuite de la commission interparlementaire. Ce document précisera l'ancrage que les Comités stratégiques voudront assurer et obligera la HES-SO à maintenir des sites dans les régions. Quant à la mention par M. Borel d'exigences plus strictes de la CDIP par rapport aux masses critiques, M. Roch qui est membre du Bureau de la CDIP n'est pas au courant et incite à la prudence par rapport à ce type de rumeurs. Il précise que c'est l'OFFT qui fixe les normes de masses critiques. Attention toutefois à ne pas confondre les bachelors et les masters. C'est sur ces derniers que l'OFFT est extrêmement exigeant : il estime qu'ils doivent revenir aux universités, et seulement dans une mesure beaucoup plus restrictive aux HES. Il sera vérifié si une discussion concernant l'augmentation des masses critiques a cours dans le cadre de l'OFFT. On connaît bien les problèmes que posent les filières sous-critiques. D'ailleurs la HES-SO attend la position de la Confédération sur les filières en péril. Si elle devait persister dans son propos, cela signifierait une augmentation des CLP préoccupante pour le futur.

En ce qui concerne le reproche de mauvaise gouvernance, celle-ci s'explique par les structures et les Comités stratégiques, on l'a vu, admettent qu'ils doivent se retirer de l'opérationnel. C'est un des aspects qui sera corrigé.

La Confédération souhaite travailler sur la base de domaines et là on devrait arriver à un accord. Ces domaines sont déjà définis au niveau de la HES-SO et les cantons devraient avoir des domaines forts liés à une gouvernance par le rectorat au moyen des conventions d'objectifs. Avec sept cantons, l'unité est parfois plus difficile et prend plus de temps que dans une autre HES, mais M. Roch estime que si la HES-SO trouve une solution d'unité, elle en assurera également la durabilité. Les Comités stratégiques ont décidé de maintenir la formule de l'unanimité dans les décisions, pensant qu'elle assurera une meilleure défense de l'ensemble des cantons, plutôt qu'une majorité qualifiée. Celle-ci se justifie pour une partie de décisions secondaires, par contre sur les sujets stratégiques il est important d'avoir l'accord de l'ensemble des cantons.

A Mme Hagmann qui évoquait la loi du silence, M. Roch affirme que les Comités stratégiques ne la pratiquent pas. Dans leur négociation avec la Confédération, l'objectif est de proposer un nouvel avant-projet de convention et, une fois déposé auprès de la Confédération, chaque canton aura la possibilité de l'étudier et demander des amendements par le biais de la commission interparlementaire. On est actuellement dans la phase exécutive, puis viendra la phase législative qui postulera de fournir beaucoup plus de précisions. La séparation entre stratégique et opérationnel répond également à la question des hiérarchies croisées. M. Roch le répète, les politiques souhaitent une unanimité au niveau des questions stratégiques, le maintien de la stratégie au niveau politique, et l'attribution de l'opérationnel au niveau des écoles. Il convient d'améliorer la qualité, de travailler par domaine et de donner une plus-value à chaque canton à travers la recherche.

En ce qui concerne l'accréditation des autres HES, il faut savoir qu'actuellement elles sont toutes accréditées à l'exception de la HES-SO dont le système de gouvernance n'a pas convaincu la Confédération. Restons néanmoins prudents dans les comparaisons étant donné les réalités très différentes d'une HES à l'autre.

M. Borel souhaite encore intervenir sur le contenu de l'annexe à la convention et demande s'il est envisagé de favoriser un partage au niveau des filières, à savoir par exemple confier le monopole d'une filière X à un canton qui, en retour, renoncerait à une autre filière ?

C'est, observe le président de la commission, une question importante mais elle devrait être traitée dans le cadre des futures discussions sur le contenu. M. Roch tient toutefois à signaler à M. Borel que la Confédération voulait que l'annexe soit traitée en priorité, toutefois les Comités stratégiques s'y sont opposés parce que l'annexe concerne les cantons et pas la Confédération. Pour cette raison, la première phase sera de présenter un nouvel avant-projet de convention à la Confédération puis, en parallèle, l'annexe qui sera mise en discussion auprès des cantons.

Une dernière intervention émane de M. Rérat (BE) sur l'intention de séparer la stratégie de l'opérationnel. Il considère que la réflexion qui sera menée ne devrait pas se limiter aux domaines, mais s'étendre aux directions des écoles qui représenteraient les régions. Cette manière permettrait de trouver un compromis propre à résoudre les problèmes de la gouvernance de la HES-SO en même temps qu'elle répondrait aux exigences de la Confédération de travailler par domaine.

Cette discussion a été largement abordée en Comités stratégiques de la semaine dernière, précise M. Roch. Or l'on s'achoppe à deux éléments antinomiques : assurer d'une part un rectorat plus fort et d'autre part la défense des régions. La solution passera par les contrats de prestations qui seront doubles : il y aura un contrat de prestations entre les directions générales dans les cantons et les Comités stratégiques d'une part, et avec le rectorat d'autre part. La HES-SO doit instaurer un rectorat fort qui ne soit pas soumis au veto de chaque direction d'école. Sur ce plan, les cantons donneront des missions particulières à leurs directions, en matière de formation continue ou de recherche.

Le président de la commission remercie vivement le vice-président des Comités stratégiques qui a longuement répondu aux questions posées.

La discussion étant close, M. Rey souhaite que les informations relatives à l'évolution du dossier soient mises en ligne sur l'intranet de la commission de sorte que ses membres puissent être systématiquement et très précisément informés par le Bureau.

M. Roch confirme que la prise de position des Comités stratégiques qui sera envoyée la semaine prochaine à la Confédération sera mise en ligne, de même que l'avant-projet de convention modifié. La réponse de la Confédération attendue en décembre le sera également. A partir de là, la HES-SO mettra en discussion le contenu de l'annexe à la convention et le système de gouvernance qui sera mis en place.

ELECTIONS POUR 2010

En ce qui concerne l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission, le président évoque le tournoi des élections cantonales. Elles auront lieu en 2010 à Berne, rendant

difficile l'élection d'un président du canton de Berne à la tête de la commission interparlementaire pour l'année suivante. Dans ces conditions, le Bureau propose une rocade au niveau de la présidence entre les cantons de Berne et de Vaud.

Pour 2010 il propose comme convenu la présidence du canton du Jura, mais propose la vice-présidence au canton de Vaud, et cela avec l'accord des présidents de chacune des délégations.

Suite du tournus :

2011	présidence Vaud	vice-présidence Berne
2012	Berne	Neuchâtel
2013	Neuchâtel	Valais
2014	Valais	Genève
2015	Genève	Fribourg

Election du président /de la présidente de la commission

Sur proposition de la délégation jurassienne, malheureusement empêchée de participer à la séance et donc de faire une présentation circonstanciée, c'est à l'unanimité et sous les applaudissements que l'assemblée désigne

M. Paul Froidevaux à la présidence de la commission pour l'année 2010.

Election du vice-président /de la vice-présidente de la commission

La vice-présidence, sur proposition de la délégation vaudoise par Mme Anne-Marie Depoisier, sera assumée par **Mme Catherine Labouchère**, élue à l'unanimité par acclamation.

Le nouveau président et la nouvelle vice-présidence sont chaleureusement remerciés pour leur engagement et leur disponibilité.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES COMPTES 2008 (BOUCLEMENT DEFINITIF)

Le directeur financier de la HES-SO, M. Grossen, projette et commente la présentation jointe au présent procès-verbal. Il s'agit de la version finale des comptes révisé par KPMG le 20 mai et adoptés par les Comités stratégiques ce 17 septembre.

Le premier schéma présente la variation des effectifs par rapport au budget provisoire : pour mémoire, il y avait dans la rubrique « nouveaux domaines » un effet de périmètre puisque les 1500 étudiants prévus au budget ne se sont pas trouvés dans les comptes dès lors que les étudiant-e-s des antennes décentralisées en musique ont été immatriculés dans les conservatoires hôtes à partir du 1er septembre 2008. En l'occurrence il ne s'agit pas d'une économie pour les cantons mais de charges restées dans les frais de fonctionnement des cantons jusqu'à cette date. En ce qui concerne les éléments financiers modifiés par rapport au bouclage provisoire, on relève une diminution de 5,7 mio de la contribution des cantons en raison des éléments énumérés sur la planche no 4, notamment les décomptes de subvention OFAS 2006 et 2007, définitivement terminées au 31 décembre 2007. Un autre élément important est la variation au niveau des subventions AHES avec deux effets principaux : le premier est lié au changement académique sur la rentrée 2007-2008, période où la Confédération a passé dans un autre système de répartition des mois sur l'année, et dont il résulte un report de 2007 sur 2008 d'environ 0,8 mio. Le solde correspond aux variations usuelles liées à l'origine des étudiants AHES. Un autre élément est la rétrocession, par l'Ecole hôtelière de Lausanne, de surfinancement des filières bachelor sur 2006 et 2007, conformément à l'accord qui la lie à la HES-SO. Enfin, les charges communes et du siège ont pu être réduites de 0,5 millions.

M. Grossen commente ensuite la planche no 5, c'est-à-dire la vue globale des comptes : hormis les commentaires ci-dessus, le schéma n'a que peu varié par rapport à la situation du bouclage provisoire. L'économie de 13 mio par rapport au budget est principalement liée aux nouveaux domaines musique et arts financés par les cantons jusqu'à fin août 2008, comme on l'a vu plus haut. La vue globale et historiques des comptes est présentée sous forme graphique.

En ce qui concerne les CLP, à savoir les financements complémentaires évoqués plus haut par M. Roch, le directeur financier illustre son commentaire par une représentation graphique des financements complémentaires dans les divers cantons, et les répartitions par pilier :

enseignement, formation continue bachelor et master, puis prestations de services et Ra&D. Il en ressort qu'en 2007, il y avait 15 millions de financement complémentaire, et en 2008 il se monte à 28 millions, uniquement pour les domaines SO. En S2, ce sont 7 millions pour les domaines Travail social et Santé, les nouveaux domaines n'étant à ce stade pas encore intégrés. Globalement nous sommes à environ 35 millions de financements complémentaires. Pour le budget 2010, les estimations sont de l'ordre de 33 millions.

M. Grossen évoque ensuite les liquidités au bilan, expliquées dans la dernière planche de sa présentation.

Le président remercie le directeur financier pour ces explications et ouvre la discussion sur les comptes 2008. La parole n'est pas demandée : la commission prend acte des comptes tels qu'ils ont été approuvés par les Comités stratégiques.

PRESENTATION ET DISCUSSION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA HES-SO ET DE LA HES-S2

En introduction de ce point, le président de la commission précise que le Bureau a demandé de synthétiser la présentation du rapport d'activité par rapport aux années précédentes, pour en faciliter la lecture et la compréhension. En effet, le rapport s'adresse aux députés de la commission interparlementaire, mais aussi à tous les députés des Parlements cantonaux. Dans sa nouvelle présentation, le rapport fait un rappel du Plan financier et de développement (PFD), puis développe les objectifs atteints durant 2008. Une deuxième partie fait état des stratégies de la Confédération avec les objectifs fixés, les actions prévues et l'état des réalisations.

En complément à l'introduction de M. Rey, M. Berclaz projette un Powerpoint : celui-ci est joint au présent procès-verbal et visible en ligne sur l'intranet.

Au niveau des chiffres, relevons que le PFD établi en 2005 prévoyait 12'914 étudiants en 2008 : en réalité il y en a 484 de plus. Sur le plan des masters, on observe un nombre important dans les domaines de la musique et des arts visuels. Le total, tous domaines confondus, est de 373 masters. Globalement, on trouve qu'effectivement la HES-SO a aujourd'hui beaucoup plus d'étudiants que prévu et beaucoup moins de charges que prévu dans le PFD, ce qui témoigne de l'efficacité de son fonctionnement. Des tableaux graphiques montrent l'évolution du nombre d'étudiants entre 2004 et 2008, période durant laquelle on observe que le nombre de diplômes bachelor a plus que doublé, mettant en lumière la vraie production de la HES-SO et de ses écoles dans les régions.

Ainsi que l'ont déjà évoqué M. Roch et M. Grossen, un des grands soucis pour la HES-SO est l'évolution des CLP : si elles ont pu être réduites dès 2005, elles ont malheureusement fortement augmenté en 2008 au titre des domaines SO : cet élément sera analysé pour comprendre le motif de cette courbe ascendante et éviter qu'elle perdure.

M. Berclaz commente encore rapidement les différents tableaux qui détaillent le positionnement, mais aussi les enjeux de la HES-SO par rapport aux autres hautes écoles. On relèvera notamment que les effectifs de la HES-SO représentent le tiers de la somme des hautes écoles universitaires romandes, avec l'EPFL. M. Berclaz précise que les graphiques des différents tableaux de bord appliquent les chiffres fournis par l'OFS qui tient compte de tous les étudiants immatriculés, y compris ceux qui font leur travail de diplôme ou qui sont en congé, contrairement aux chiffres HES-SO qui tiennent compte uniquement des étudiants présents. Pour conclure, M. Berclaz évoque encore le tableau des filières à régulation, rappelant que le nombre d'étudiants accueillis est tributaire du nombre de places de stage pratique, qui limite fortement les effectifs.

Le président remercie M. Berclaz pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Borel demande si, en lien avec le développement des effectifs, on s'est fait une idée du nombre d'étudiants une fois le pic démographique atteint. Puis il demande si le sort de l'année préparatoire dans le domaine de la santé est fixé. Il évoque également l'année préparatoire dans le domaine de la musique pour les étudiants indigènes, moins bien préparés aux études supérieures que les étudiants étrangers : le dossier a-t-il progressé en 2008 ? En ce qui concerne la réserve stratégique, M. Borel observe son augmentation régulière : quelle est la part de recherche que finance cette réserve stratégique, existe-t-il des différences de financement de

la recherche au niveau des domaines, au niveau des sites ? Enfin, s'agissant des échanges internationaux qui étaient l'une des justifications de la création des HES, les attentes sont-elles satisfaites ?

M. Berclaz propose de donner les réponses factuelles, laissant ensuite le soin à M. Roch de compléter les éléments de nature stratégique ou politique.

Pour les statistiques, la HES-SO suit en permanence avec l'OFS l'évolution du potentiel des étudiants entrants : on sait que l'apogée du nombre d'étudiants devrait être atteinte au plus tard en 2014, ce qui signifie qu'on pourrait encore augmenter nos effectifs de plus de 1000 à 1500 étudiants avec l'augmentation des masters. La HES-SO a déjà mis les écoles en garde sur la gestion de la courbe descendante. L'évaluation des risques de baisse sera faite dans la préparation du nouveau plan financier et de développement 2013-2016. Ce qu'on constate malheureusement, c'est que l'évolution de statistiques est très variée selon les régions. On se rend compte que les grandes régions tendent à s'étendre tandis que les petites régions régressent. C'est un souci pour les écoles dont les effectifs sont déjà réduits et pour les domaines qui n'attirent plus suffisamment d'étudiants : il y a là un travail de fond à faire sur les structures, mais c'est un travail qui incombe aux écoles et aux cantons.

Pour ce qui est de l'année préparatoire de la Santé, la situation n'est pas encore réglée et la HES-SO va continuer à la financer complètement en 2010. De nombreux travaux ont été lancés et aujourd'hui le dossier est en mains d'un groupe de travail co-présidé par Mme Chassot et M. Beer pour trouver un accord sur le plan politique. Quant à l'année préparatoire en Musique, ce dossier est sous la responsabilité des cantons et la HES-SO ne s'en occupe pas directement, bien qu'elle soit intéressée par le sujet.

En ce qui concerne la réserve stratégique, elle augmente en proportion du budget dès lors qu'elle en représente le 10 %. C'est une ressource très positive pour toutes les écoles. La HES-SO s'efforce à faire en sorte que les écoles qui ont moins d'accès aux projets nationaux ou européens trouvent auprès du siège un appui administratif et aussi pour créer des contacts. La recherche progresse de manière différenciée selon les domaines puisqu'en terme de volume, elle est plus importante dans les écoles d'ingénieurs que dans le domaine de l'économie ou celui des arts.

Pour ce qui est des échanges internationaux, la HES-SO finance la mobilité des étudiants qui vont ou viennent de l'étranger. C'est un dispositif qui est apprécié et les budgets à cet effet seront augmentés l'année prochaine parce que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. La question qui se pose dans les échanges internationaux est de savoir si l'organisation selon Bologne postule un changement de méthode dès lors que jusqu'ici les échanges se faisaient soit sur le dernier semestre, soit juste après puisque le travail de diplôme pouvait se faire à l'étranger. Avec Bologne, le travail de diplôme est à l'intérieur du dernier semestre.

M. Roch souhaite ajouter un bref complément à la question de l'année préparatoire en Musique : les conservatoires sont actuellement en discussion sur le sujet. M. Roch rappelle que les Conservatoires de Neuchâtel, Fribourg et Sion sont rattachés aux Conservatoires de Genève et de Lausanne et, à ce stade, il n'a pas de réponse précise à donner. Pour les autres domaines de formation et selon M. Roch, il serait logique que le degré inférieur soit chargé de résoudre le problème des classes préparatoires au degré supérieur. La discussion porte actuellement sur la transition d'un système à l'autre. Une réponse devrait pouvoir être donnée en 2010.

Le président remercie les intervenants à ce point et pour les réponses qu'ils ont apportées.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2010

Le président donne la parole à M. Grossen qui illustre son propos d'un PowerPoint. Il évoque la documentation remise avec l'ordre du jour et qui comporte les protocoles de décision détaillés acceptés par les Comités stratégiques le 17 septembre. Concernant les éléments principaux, le système est présenté en quatre parties.

Etudiant-e-s et hypothèses principales : On relève une augmentation très significative de 695 étudiants au budget 2010 par rapport au budget 2009. On constate, dans le domaine Ingénierie et

architecture une augmentation de 6,1 % par rapport au budget 2009, et dans le domaine Economie et services de 8,4 %. Pour ce dernier l'évolution n'est pas vraiment une surprise, en raison notamment de la filière Economie d'entreprise qui croît depuis plusieurs années. En revanche, dans le domaine Ingénierie et architecture les chiffres sont plus surprenant et affichent une inversion par rapport à la tendance actuelle qui voit entre 2005 et 2008 des baisses d'étudiants en ingénierie. Ce printemps 2009 les écoles, priées de revoir leur budget de manière détaillée, ont confirmé ces prévisions à la hausse. Si une telle augmentation se vérifie en 2010, ce sera une excellente nouvelle notamment pour l'économie qui manque d'ingénieurs. Dans le cas contraire, on retomberait dans le problème des financements complémentaires puisque 80 % des coûts sont liés au personnel qui sera mis en place pour cette rentrée 2010. Globalement la grosse marge d'incertitude est liée au nombre d'étudiants qui va, in fine, générer plus ou moins de financement complémentaire (CLP). Concernant les autres domaines on voit une avancée importante des domaines Santé et Travail social. Très peu de variation en revanche dans les nouveaux domaines en raison notamment du plafonnement à 1150 étudiants en Musique, comme convenu avec la Confédération.

Aujourd'hui la courbe poursuit donc son ascendance : le plat devrait être atteint vers 2013-2014, comme déjà dit.

Au titre des hypothèses principales (tableau 6 du PPT), relevons une baisse de la part relative de la Ra&D à l'enveloppe fédérale globale pour les 7 HES, en dépit de la croissance annoncée de la recherche, les autres points étant présentés de manière explicite dans le tableau.

Cadre financier : La planche des forfaits fédéraux selon le Masterplan 2008-2011 met en lumière les forfaits 2010 et les variations par rapport aux forfaits versés en 2009. La baisse des forfaits en 2010 est plus forte qu'en 2009 et s'annonce moindre en 2011. En ce qui concerne le taux de financement par la Confédération, il était annoncé à 30 % pour les années 2008-2009. Pour 2010 il est annoncé à 29 %. Ce taux est basé sur les coûts de référence calculés par la Confédération et non sur les coûts de production effectifs dans les HES, ce qui revient à un taux de financement réel inférieur à 29 %, et c'est le cas pour toutes les HES. En ce qui concerne les forfaits AHES, il n'y a pas de modification. 2010 est la première année pleine qui applique les nouveaux forfaits AHES, adaptés notamment pour les domaines Santé et Travail social.

Au titre des forfaits internes versés aux écoles, 2010 est une année de changement qui se base sur la comptabilité analytique de la HES-SO puisque la Confédération a changé ses méthodes de calcul et ne fixe plus de moyenne de référence (Richtwert). En ce qui concerne les forfaits Musique et Arts visuels, il a été proposé aux Comités stratégiques de reconduire les forfaits déterminés lors de leur mise en place vu l'absence de comptabilité analytique complète. Pour les domaines Santé et Travail social, les forfaits 2010 sont basés sur 4 années de comptabilité analytique, et ne tiennent plus compte des forfaits calculés par l'IDHEAP lors de l'intégration de ces domaines dans la HES-SO. Cette méthodologie évite de grosses variations dans le financement des écoles, tout en collant aux coûts de production. La limitation des variations de forfaits à un « couloir » de +/- 3 % par rapport à l'année antérieure permet de gérer le changement de système. En S2 ce dispositif à peu d'impact. Pour les domaines SO, c'est la même méthodologie qui prévaut, à savoir les forfaits basés sur 4 années d'historique. Par contre ici la limitation à +/- 3 % est très importante : en effet la HES-SO s'éloigne des valeurs de référence suisses basées sur des groupes qui contiennent toutes les filières de toutes les HES, et dont la structure n'est pas la même que les valeurs de référence HES-SO. Il peut en découler des variations de 10 à 15 % à la hausse ou à la baisse entre la moyenne du groupe suisse et la moyenne du groupe HES-SO parce que certaines filières n'existent pas partout. En l'occurrence, la méthodologie appliquée permet d'assurer aux écoles une transition douce vers la comptabilité analytique de la HES-SO.

Flux financiers et contributions cantonales : M. Grossen commente les planches chiffrées qui détaillent l'estimation des grandes masses au budget et les variations entre le budget 2010 et celui de 2009. Il relève un gros impact du financement fédéral qui, pour la SO, n'augmente que de 2,0 mio malgré l'augmentation des effectifs. En S2 il y a même un effet négatif de la baisse des forfaits, puisque l'augmentation des étudiants y est moindre. En faisant une analyse des variations de prix, la baisse globale des forfaits fédéraux entre 2009 et 2010 retire en quelque sorte 4,6 millions de financement à la HES-SO.

On relève une forte baisse dans les prévisions de subvention au titre de la Ra&D, liée à la dégradation de notre performance relative par rapport aux autres HES : cette information a été connue courant 2009 lorsque les budgets 2009 étaient déjà faits sur la base des calculs 2008. Donc le budget 2010 joue la prudence en prévoyant une dégradation de 5 % de la performance entre 2009-et 2010.

On relève encore, sur les enveloppes aux écoles, l'impact complet de l'augmentation de 695 étudiants : les variations de forfait ne présentent pas de baisse significative du financement dans les écoles.

Cycle budgétaire 2011 : le processus budgétaire a été modifié pour répondre à la demande des cantons. Il est prévu de rendre le budget final à fin mai 2010, période qui correspond à toutes les planifications cantonales. En conséquence, les prévisions d'étudiants se feront plus tôt dans l'année et l'incertitude augmentera, néanmoins il a été estimé que le gain pour les cantons était préférable.

Le président ouvre la discussion sur le budget 2010 : la parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le président remercie les intervenants pour les éclairages apportés, et met fin au volet financier de la séance.

Dates des séances de la commission pour 2010

Le président prie l'assemblée de noter les dates retenues comme suit :

lundi 18 janvier, lundi 26 avril, lundi 27 septembre

Les horaires habituels (09h30-12h30) et le lieu de séance restent inchangés.

En fonction de l'avancement du projet de nouvelle convention, le président espère pouvoir proposer d'ici à la fin de l'année une pré-organisation de la séance constitution qui devra analyser la nouvelle convention en 2010.

Divers

A ce point, il avait été prévu de donner la parole à Mme Lyon concernant sa désignation comme présidente du Conseil suisse des hautes écoles spécialisées. En son absence, la commission félicite Mme Lyon pour cette nomination.

A l'occasion de cette dernière séance de l'année, le président rappelle qu'en abordant 2009 il avait été dit que c'était l'année de tous les dangers pour la HES-SO. M. Rey en avait tiré la conclusion que 2009 pourrait être l'année de tous les enjeux : aujourd'hui il pense que cette perspective n'était pas fautive. Il imaginait en janvier qu'il serait possible de travailler sur la nouvelle convention, enjeu pour donner des structures nouvelles, performantes et dynamique à la HES-SO. Puis, avec l'expertise demandée par la Berne fédérale sur l'accréditabilité, tout a été reporté. La discussion de ce matin confirme que le rapport d'expertise, même s'il n'a pas toujours été bien perçu et qu'il a perturbé le calendrier de mise en place de la convention, a tout de même apporté un certain nombre d'informations et de pistes de réflexion qui permettront à la commission d'améliorer encore la nouvelle convention. Dans ce sens, le président y voit des perspectives positives, également au vu des réactions des différentes délégations mais aussi du travail intense qui a été fait durant 2009 par les Comités stratégiques pour trouver des solutions concrètes. Au terme de ces trois séances 2009, le président tient à remercier les personnes avec lesquelles il a collaboré. Il remercie les représentants des Comités stratégiques, Mme Lyon et M. Roch, la direction et les collaborateurs de la HES-SO, et également M. Olivier Rapin, absent aujourd'hui, qui fonctionne comme secrétaire de la commission interparlementaire. Merci enfin à tous les collègues du Bureau de la commission dont les discussions enrichissantes permettent d'avoir une vision assez claire de l'évolution de la HES-SO. L'année n'est pas encore terminée et le président, comme annoncé plus haut, veillera à la mise à disposition au plus tôt des documents attendus par les parlementaires, à savoir la future convention et les réactions de la Confédération.

Mme Hagmann annonce à l'assemblée, avec quelque nostalgie, que celle-ci est sa dernière séance de commission interparlementaire. Elle y a siégé depuis le début et témoigne que l'intercantonalisme est très important. Elle est reconnaissante pour tout ce qu'elle a appris, pour tout ce que les échanges ont permis d'enrichir et formule tous ses vœux à la commission interparlementaire. Mme Hagmann est persuadée que l'histoire retiendra de la création des HES l'image d'un phare. Elle part avec un sentiment très positif et recommande aux députés d'être les relais de ce phare auprès de leurs cantons.